



Rapport sur la solvabilité et la situation financière - SFCR

Exercice 2022

Sommaire

A. SYNTHÈSE	4
1. Activité et résultats.....	4
2. Système de gouvernance.....	4
3. Profil de risque.....	4
4. Valorisation à des fins de solvabilité.....	4
5. Gestion du capital.....	5
B. ACTIVITE ET RESULTATS	6
1. Activité.....	6
1.1. Présentation de la société.....	6
1.2. Faits marquants de l'année.....	7
2. Performances techniques.....	8
2.1. Chiffre d'affaires.....	8
2.2. Provisions pour sinistres constituées.....	9
2.3. Résultats techniques.....	9
3. Performances financières.....	11
3.1. Actif général de la compagnie.....	11
3.2. Situation des plus et moins-values latentes.....	11
3.3. Résultats financiers.....	11
4. Performances des autres activités.....	12
5. Autres informations.....	12
C. SYSTEME DE GOUVERNANCE	13
1. Informations générales sur le système de gouvernance.....	13
1.1. Conseil d'administration.....	13
1.2. Délégation du Directeur Général.....	17
1.3. Organisation du Groupement.....	17
2. Entrée en vigueur de Solvabilité 2 et ses impacts.....	19
2.1. Principe des 4 yeux.....	19
2.2. Compétences et Honorabilité.....	20
2.3. Les fonctions clés.....	21
2.4. Les politiques écrites.....	22
3. Système de gestion des risques.....	23
4. Système de contrôle interne.....	23
4.1. Les principes.....	24
4.2. Organisation générale du contrôle interne.....	24
5. Fonction d'audit interne.....	25
6. Fonction actuarielle.....	26
7. Sous-traitance.....	26
8. DDA et RGPD.....	27
D. PROFIL DE RISQUES	27
1. Risque de souscription.....	27
2. Risque de sinistralité.....	28
3. Autres risques.....	28
3.1. Risques financiers.....	38
3.2. Risques de crédit.....	29
3.3. Risques de liquidité.....	29
3.4. Risques opérationnels.....	30
3.5. Plan de continuité.....	30
3.6. LAB et LFT.....	31
3.7. Risque de crise sanitaire.....	31

E. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....	33
1.Actifs.....	33
1.1. Placements.....	33
1.2. Actifs incorporels.....	33
1.3. Créances.....	33
1.4. Banques.....	34
1.5. Actifs corporels d'exploitation.....	34
1.6. Comptes de régularisation actif et passif.....	34
2. Provisions techniques.....	35
2.1. Calcul des provisions comptables Solvabilité 1.....	35
2.2. Valorisation des provisions Solvabilité 2.....	35
2.3. Comparaison entre BE de sinistres et PSAP.....	49
3. Evaluation des autres passifs.....	40
3.1. Provision pour Indemnités de Fin de Carrière.....	40
3.2. Autres passifs.....	40
4. Impôts différés.....	40
F. GESTION DU CAPITAL.....	41
1.Fonds propres éligibles.....	41
2. Capital de solvabilité requis et minimum de solvabilité requis.....	42
2.1. SCR : présentation des résultats.....	42
2.2. MCR : présentation des résultats.....	47
2.3. Couverture du SCR 2019.....	47
3. Autres informations.....	49
3.1. Etats financiers.....	49
3.2. QRT publics.....	52

A. SYNTHÈSE

Conformément à la directive Solvabilité II, cette synthèse met en évidence tout changement important survenu dans les différentes thématiques détaillées dans ce rapport.

1. Activité et résultats

L'exercice 2022 est marqué par :

- une très forte croissance chiffre d'affaires (+140%) portée par le développement de programmes spécifiques existants d'une part et l'intégration de la mutuelle SMAB au 1^{er} janvier 2022 d'autre part ;
- une dégradation de la sinistralité en lien avec les événements climatiques et l'impact des sinistres d'intensité d'autre part ;
- un changement et un renforcement de la gouvernance ;

Le résultat net affiche un bénéfice de 1 309k€ venant ainsi renforcer les fonds propres de l'Union.

2. Système de gouvernance

Le Conseil d'administration de la société est composé de quatre administrateurs conformément aux statuts de la société.

Les fonctions clés audit et conformité ont présenté leurs rapports sur les travaux réalisés en 2022 lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 10 mars 2023.

Le rapport ORSA (Own Risk Solvency Assessment) présentant l'évaluation interne des risques et de la solvabilité pour l'année 2022 a été validé lors du dernier Conseil d'administration de l'année.

3. Profil de risque

Le profil de risque est détaillé dans la section du rapport et présente les risques majeurs auxquels l'Union est exposée. Sont également présentées dans cette section, les méthodes de mesure et d'atténuation des risques.

Aucune modification significative n'est intervenue sur le profil de risque de la compagnie.

4. Valorisation à des fins de solvabilité

Cette section présente les retraitements effectués entre :

- la valorisation retenue dans les états financiers sociaux établis conformément au cadre réglementaire et aux principes comptables des sociétés d'assurance généralement admis en France. Auxquels s'ajoutent les dispositions du règlement ANC N° 2015-11, modifié par le règlement ANC 2016-12 relatif aux comptes annuels d'assurance, les dispositions du règlement ANC 2014-03 et suivants relatifs au plan comptable général, les articles L 123-12 à L 123-22 du Code de Commerce,
- et la valorisation calculée dans le bilan prudentiel SII, dans le respect des spécifications techniques.

5. Gestion du capital

Pour le calcul de son besoin de capital SII, la société utilise la formule standard, telle que définie dans le Règlement Délégué.

À fin 2022, la couverture du MCR (Minimum de Capital Requis, soit l'AMCR pour UniRé Assurances) est de 247 % contre 148% en 2021.

La couverture du SCR (Solvency Capital Requirement) est de 157% contre 142% en 2021.

B. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1. Activité

1.1. Présentation de la société

UniRé Assurances est une Union de mutuelles dommages, régie par le Code des Assurances. Elle est agréée pour pratiquer les activités d'assurance relevant des branches 1, 8, 9, 13, et 16 prévues à l'article R321-1 du Code des assurances. Son siège social est situé au 40 rue de la Croix des Hormes à Montanay.

UniRé Assurances a été créée en 1944 et est le réassureur exclusif de plusieurs mutuelles régionales. Pour l'année 2022, UniRé a intégré une quatrième mutuelle régionale implantée à Dijon, la SMAB. UniRé a pour objet de permettre à ces Mutuelles régionales d'opérer sur le marché de l'assurance dommage en donnant à la fois la capacité financière et les compétences techniques que les mutuelles seules, ne pourraient pas avoir.

UniRé Assurances a comme objectif, depuis 1944, d'apporter à un sociétariat local, des produits modulaires afin de couvrir tous les besoins des sociétaires en faisant preuve d'une rapidité et proximité permettant à tout sociétaire d'avoir le conseil nécessaire tout au long de ses contrats et de ses sinistres. La distribution des contrats se fait uniquement à travers des points de vente physique.

Elle s'inscrit dans le monde mutualiste en assurance dommages. Elle s'adresse aux particuliers (Habitations, Immeubles), aux professionnels (artisans commerçants), aux agriculteurs et aux petites communes.

A côté des risques sur lesquels UniRé Assurances est porteuse de l'agrément, le groupement utilise les services d'Uni'téa Groupe, courtier en assurance, dont le capital est détenu à 93% par l'union et ses mutuelles adhérentes, et qui permet aux mutuelles de proposer aux sociétaires les garanties additionnelles souhaitées (Santé / prévoyance, Automobile...).

Le groupement est au service de 12 500 sociétaires représentant 16 000 contrats.

Entités du groupement :

Mutuelles	Forme Jur.	Siège	Nb d'Agences	Nb Collaborateurs
OPTIM'ASSURANCE	SAM	Bourg en Bresse	2	6
BRESSE BUGÉY	SAM	Viriat	3	3
VAL DE SAONE BEAUJOLAIS	SAM	Chaleins	2	3
SMAB	SAM	Dijon	1	4
UniRé Assurances		Montanay	1	3

UniRé Assurances est dirigée par un Conseil d'administration dont la présidence est assurée, jusqu'au 14 septembre 2022, par Monsieur Lucien MICHELI puis, à partir de cette date par Monsieur Gilles CURT. Monsieur Lionel CHASSIN assure le poste de Directeur Général de la société depuis le 18 novembre 2022.

Les comptes sont certifiés par 2 cabinets de commissaires aux comptes :

- Mazars, 109 rue de la Tête d'Or – 69006 LYON
- SADEC AKELIS, 5 rue Gorge de Loup - 69009 LYON

L'autorité de tutelle de la compagnie est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS - CEDEX 09.

1.2. Faits marquants de l'année

En toute fin d'année 2021, l'ACPR nous a autorisé à intégrer une nouvelle mutuelle dans notre groupement à effet du 1^{er} janvier 2022. Il s'agit de la SMAB basée à Dijon et réalisant 9 millions d'euros de production.

L'année 2022 a été marquée par un contrôle de l'ACPR qui a débouché sur une interdiction d'opérer le 26 septembre 2022, ensuite levée le 26 octobre 2022 avec la production par UNIRE d'éléments complémentaires souhaités par l'organisme de contrôle permettant d'assurer sa solvabilité.

Au cours de l'année 2022, UniRé a arrêté 3 programmes spécifiques IMMO ASSUR, NOVAR COVER, Groupe leader construction.

L'ensemble des événements ayant marqué l'exercice 2022 a conduit à un changement et un renforcement de la gouvernance afin d'assurer une gestion plus efficiente de l'UNION notamment par une répartition claire des fonctions et une séparation appropriée des responsabilités.

2. Performances techniques

2.1. Chiffre d'affaires

L'exercice 2022 fait apparaître une hausse du chiffre d'affaires de +140 %, pour atteindre 48 M€.

Cette croissance s'explique essentiellement par le développement de programmes spécifiques fortement réassurés et l'intégration de la mutuelle SMAB au sein de l'Union.

Evolution des primes acquises en K€



Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires par grande ligne de business.

Programmes - Données en milliers d'euros	2022	2021	var
Programme historique	7 806	3 913	3 892
Programme Spécifique - RCD	28 895	13 268	15 627
Programme spécifique - Risques industriels	5 783	2 599	3 184
Programme spécifique - Risques Immeubles	1 535	288	1 247
Programme spécifiques - Pertes pécuniaires	3 897	-	3 897
Programme spécifiques - Autres	395	-	395
Programme spécifiques - Bijoutiers	-	22	- 22
Total Général	48 311	20 090	28 221

2.2. Provisions pour sinistres constituées

Le tableau suivant détaille les provisions sinistres constituées par garanties, nettes de prévisions de recours, y compris IBNR (Incurred But Not Reported), IBNER (Incurred but not enough reported) et provisions pour honoraires et frais, en brut de réassurance, sur l'ensemble du portefeuille.

	2022	2021	var
Incendie et autres dommages aux biens	8 411	3 816	4 595
RC Générale (yc RCD)	11 003	1 362	9 641
Pertes pécuniaires diverses	1 547	0	1 547
Total Général	20 961	5 178	15 784

*yc IBNR/IBNER et hors PSENM ET PFGS

Les provisions pour sinistres à payer ont augmenté de 15,8 M€. Cette hausse s'explique principalement par les effets combinés suivants :

- hausse des IBNR/IBNER constituées principalement sur les programmes spécifiques : +6M€
- Impact des événements climatiques 2022 : +0.7M€
- Intégration du portefeuille SMAB : +3,5M€
- Sinistralité d'intensité sur l'exercice courant : +4,4M€

2.3. Résultats techniques

En 2022, le résultat technique net de réassurance après allocation des produits financiers nets s'établit à 1 353K€.

Sinistralité :

Programme principal

Une sinistralité impactée par les événements climatiques et les sinistres d'intensité. Pas de dérive observée sur la fréquence.

Programmes spécifiques

Une sinistralité en légère hausse liée au vieillissement de ces portefeuilles lancés récemment d'une part et la constitution d'IBNR/IBNER d'autre part. La sinistralité reste néanmoins maîtrisée.

- Portefeuilles jeunes, lancement des programmes sur les 18 derniers mois
- Absence de sinistralité d'intensité

en K€ (hors prog. construction)	Prog Principal	Prog Spécifiques (Hors construction)
Primes acquises	7 806	11 610
Charge sinistre	6 013	4 736
S/P global	77%	41%

Charges d'exploitation (rétrocession de primes et frais généraux) :

La rétrocession d'une partie des primes à nos mutuelles, conformément aux dispositions du traité de réassurance interne, et les frais généraux de l'union s'élèvent à 3 242 K€ et représentent un ratio rapporté aux primes acquises brutes d'environ 7 %, en hausse de 1 point par rapport à 2021. La hausse du taux conservé par les mutuelles combinées à la hausse des primes acquises portée par les programmes spécifiques et l'intégration de la SMAB, permet d'expliquer cette stabilité. Les frais généraux de l'Union sont en hausse de +16%.

Charges d'exploitation - Données en milliers d'euros	2022	2021	var%
Rétrocession de primes	2 198	370	494%
Frais généraux UniRé Assurances	1 045	903	16%
Total Général	3 242	1 273	155%
Primes acquises	48 311	20 090	140%
Ratio global	7%	6%	-1 point
Ratio hors retrocession de primes	2%	4%	

Cession en réassurance :

Le coût de la réassurance s'élève à 2.8M€ pour l'exercice 2022, en lien avec le développement des programmes spécifiques en quasi fronting.

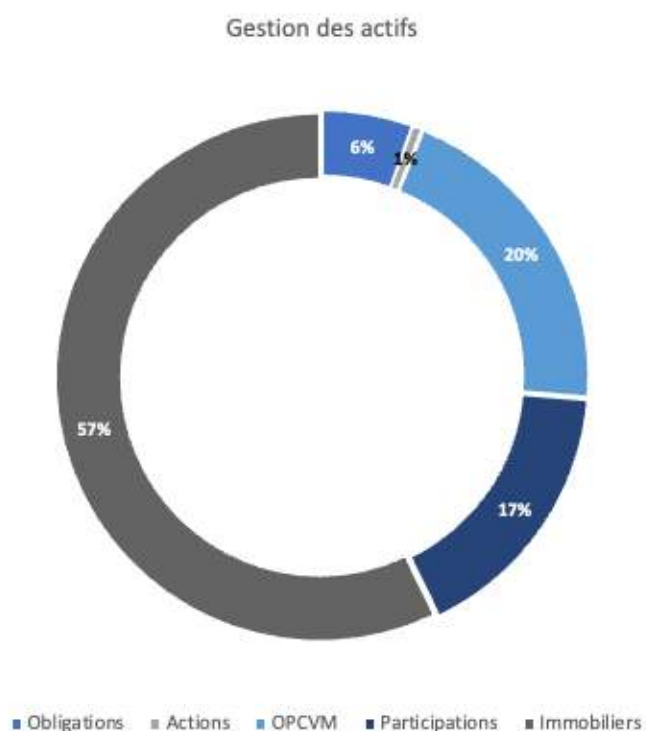
Réassurance - Données en milliers d'euros	2022
Primes cédées	43 514
Charge de sinistre cédée	36 133
Commissions de réassurance*	4 555
Résultat de la réassurance	-2 826

*y compris cession commissions de courtage

3. Performances financières

3.1. Actif général de la compagnie

Au 31 décembre 2022, les actifs gérés par UniRé Assurances s'élevaient, en valeur de marché, à 5 072 K€ contre 5 694 K€ à fin 2021.



3.2. Situation des plus et moins-values latentes

Le montant des plus-values latentes nettes au 31 décembre 2022 s'établit à 1,9 M€.

3.3. Résultats financiers

Le résultat financier net (avant allocation d'une partie des frais généraux) s'élève à 119 K€. Il diminue de 99 K€ par rapport à N-1, l'exercice précédent avait été marqué par la réalisation de plus-values de cession sur l'exercice, spécifiquement sur le parc immobilier.

Le rendement net comptable est de 3.9 % sur l'actif financier au 31 décembre 2022.

Résultat financier - Données en milliers d'euros	2022	2021	var
Produits des placement	193	301	- 108
<i>Revenus immobiliers</i>	102	130	- 28
<i>Revenus autres placements *</i>	22	16	6
<i>Plus-value ou moins de cession</i>	69	142	- 73
<i>Reprise Provision pour dépréciation</i>	-	13	- 13
Charges des placements	74	83	- 9
<i>Frais financiers externes</i>	53	61	- 8
<i>Amortissement parc immobilier</i>	16	22	- 5
<i>Dépréciation nette de reprise</i>	4	-	4
Résultat financier avant allocation frais généraux	119	218	-99
<i>Allocation des frais généraux</i>	115	99	16
Résultat financier après allocation frais généraux	5	119	-235,3%
Actifs gérés (VNC)	3 085	3 675	- 590
Rendement net comptable	3,86%	5,93%	+1,05 points

* y compris amortissement surcote/décote

4. Performance des autres activités

Aucune source de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'est à noter.

5. Autres informations

Aucune autre information concernant l'activité et les résultats de l'union n'est à noter.

C. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Informations générales sur le système de gouvernance

UniRé Assurances a mis en place un système de gouvernance qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système repose sur une structure organisationnelle transparente, avec une répartition et une séparation appropriée des responsabilités.

Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité II, la responsabilité du Conseil d'administration a été renforcée. Les 4 fonctions clés, désignées en application de la directive Solvabilité II, viennent faciliter les prises de décisions du Conseil d'administration.

Ainsi, la gouvernance d'UniRé Assurances se structure autour :

- du Conseil d'administration
- de la Direction générale
- de 4 fonctions clés : fonction Actuarielle, fonction Gestion des risques, fonction Vérification de la conformité, fonction Audit interne

La gouvernance repose sur une séparation des pouvoirs entre gouvernance exécutive et non exécutive. Cette structure comprend également un dispositif de transmission des informations à travers des comités et des remontées au Conseil d'administration.

1.1. Conseil d'administration

1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Conformément à ses Statuts, UniRé est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de droit *ès qualité*, le Président en exercice de chaque mutuelle adhérente à UniRé. Ils sont remplacés dès qu'ils ne remplissent plus cette condition. Le Directeur Général d'UniRé assiste aux séances du Conseil d'Administration et aux réunions de l'Assemblée Générale, mais avec une voix consultative uniquement. Il remplit ou délègue les fonctions de Secrétaire du Conseil. Le Directeur Général Délégué participe également aux Conseils avec voix consultative. Ceci permet d'assurer le principe des 4 Yeux vis-à-vis de la directive Solvabilité 2.

Chaque année, à la première séance qui suit l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, à la majorité des suffrages, un Président et peut nommer jusqu'à deux Vice-présidents. Le Président et le(s) éventuel(s) Vice-président(s) peuvent toujours être réélus.

1.1.2 Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les besoins de la Gouvernance d'UniRé, et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois en réunion de conseil et 1 fois en Assemblée Générale.

La durée moyenne des séances du Conseil d'Administration est de l'ordre de 4h, variable en fonction des sujets proposés à l'ordre du jour.

Assemblée Générale :

L'ordre du jour « standard » d'une Assemblée Générale Ordinaire s'articule principalement autour des points suivants :

- Formation du bureau de séance,
- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre de l'exercice N-1,
- Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes et rapports, et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat.

1.1.3 Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs sont convoqués par lettre simple ou par e-mail du Directeur Général d'UniRé, 15 jours minimum avant la date du Conseil. Lors de l'envoi de la convocation, le Directeur Général transmet tout document additionnel nécessaire comme la plaquette des comptes par exemple avant le C.A. d'Arrêté des Comptes.

Le Président et le Directeur déterminent les sujets à présenter à l'ordre du jour du prochain Conseil en respectant le planning des exigences réglementaires.

L'Administrateur, qui ne peut se rendre disponible pour un Conseil d'Administration, en informe au préalable le Président, et propose de se faire représenter le cas échéant par un Administrateur de sa structure. Chaque Administrateur peut venir, s'il le souhaite avec un vice-président de sa mutuelle.

1.1.4 Information des Administrateurs

Les Administrateurs ont communication de tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à leur mission, soit préalablement aux séances, soit lors d'une présentation en séance par le Directeur Général et/ou les Administrateurs en charge d'un sujet précis, conformément à leur nomination au sein de commissions.

En prévision à la séance du Conseil d'Administration approuvant les comptes de l'exercice précédent, le Directeur Général ou le Directeur Financier adresse aux différents Administrateurs, une version synthétique du « Bilan financier et annexes ».

A chaque séance du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Financier présentent les indicateurs de fonctionnement et de résultats de la structure, en comparant l'accessibilité du budget préalablement établi et validé par le Conseil.

1.1.5 Tenue des réunions et Organisation des séances

Les réunions du Conseil d'Administration d'UniRé se déroulent, en général, au Siège Social d'UniRé. Le nouveau règlement intérieur cité plus haut précise notamment les réunions et plus largement les grands principes des Conseils d'Administration.

1.1.6 Participation aux Assemblées Générales

Conformément aux Statuts d'UniRé, les Assemblées Générales se tiennent en présence des Commissaires aux Comptes désignés, et des Présidents des Mutuelles Cédantes d'UniRé avec la présence du Directeur Général.

1.1.7 Procès-verbaux des réunions

Les Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et signés par le Président, le secrétaire de séance. Ils sont ensuite envoyés par mail à tous les administrateurs en statut provisoire. Ils sont validés au plus tard lors du Conseil d'administration suivant. Chaque procès-verbal est retranscrit dans le registre coté et paraphé avec la signature du Président et du Directeur Général. Les copies des procès-verbaux sont signées par le Président et le Directeur Général.

1.1.8 Le Bureau

Compte tenu de la petite taille du Conseil d'Administration, constituer un Bureau reviendrait à faire un Conseil d'Administration avant le Conseil d'Administration.

Le Directeur rencontre aussi souvent que nécessaire le Président pour gérer les aspects importants entre deux Conseils d'administration. Le Président communique avec les administrateurs autant que nécessaire entre deux Conseils d'administration.

1.1.9 Comités et Commissions en place

En plus des séances du Conseil d'Administration, ce dernier a souhaité responsabiliser quelques Administrateurs sur certains dossiers et ce, en fonction de leurs compétences reconnues dans un domaine particulier, au travers de l'existence et l'animation de Commissions spécifiques. Solvabilité 2 a aussi conforté à travers la création de fonction clés, du travail en comités pour proposer aux Conseils des décisions à valider.

Tous les administrateurs sont conviés aux Commissions.

Il convient de noter que le Conseil reste seul juge des décisions à prendre.

Les commissions sont faites en amont des conseils d'administration ce qui permet d'aborder les sujets de fond et de faire des propositions que le Conseil d'Administration qui suit les entérine ou pas.

Par conséquent, notre gouvernance est faite de commissions pour les Présidents et de comités qui contiennent à la fois des Présidents et Directeurs.

Ceci nous donne donc maintenant une liste de commissions et comités décrits ci-après.

- **Commission des actifs (immobilier et placements financiers)**

Cette commission se réunit afin de procéder à la bonne gestion et au suivi du Parc Immobilier, Forêts et Etang d'UniRé Assurances.

Elle n'est composée que des administrateurs et du Directeur Général.

Elle se déroule parfois par téléphone lorsque des avis rapides sont nécessaires sur des propositions de vente de bien immobilier d'UniRé Assurances.

Cette commission a pour responsabilités le suivi et l'arbitrage des placements financiers, des valeurs mobilières d'UniRé Assurances. Elle se réunit lorsque des décisions doivent être prises et également souvent en mai ou juin, lorsque les remontées de fonds arrivent chez UniRé.

- **Comité Contrôle Interne et Audit interne**

- **Le contrôle interne**

Le contrôle interne est essentiel pour assurer la conformité de nos opérations. Des requêtes ont aussi été installées sur l'applicatif afin de suivre certaines valeurs (tant sur la souscription et les devis, que sur les sinistres et les contrats)

Une personne dédiée à la conformité assiste le Directeur Général sur la mission de mise en conformité réglementaire et les aspects juridiques de l'entreprise.

- **L'Audit interne**

Ce comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. En 2017, Monsieur Bernard BARDET a été nommé fonction clé Audit Interne en remplacement du Directeur Général. Cette nomination a été validée par l'ACPR le 28 mars 2017.

Nous avons également mis en place un format de reporting interne pour que chaque mutuelle et UniRé puissent reporter leurs audits ensuite centralisés pour le groupement, avec de nouvelles fiches déclaratives et un suivi des actions.

Ce comité rend compte en fin d'année au Conseil d'Administration, de l'exercice de ses missions, et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Également, il présente les différentes actions futures qui seront menées les années suivantes.

1.1.13 Réunion des Directeurs

Ces réunions ont pour but d'analyser les produits existants, les Conditions Générales associées, la tarification et réfléchir sur les produits nouveaux, les attentes des sociétaires.

Il réfléchit aux problématiques de mise en place des audits souscription, du cadrage des tarifications de gros risques (ex risques immeuble), de la gestion des risques via courtiers.

Il améliore les méthodes de tarification et autorisations de souscription à travers l'outil informatique Gigam.

Une personne en charge du suivi de la souscription a été recruté en 2021.

- **Comité Sinistres**

Lorsque cela est nécessaire, UniRé réunit les directeurs pour travailler sur les modalités de paiements des sinistres et notamment les applications principales de vétusté, franchises, règles proportionnelles, ...

UniRé réalise également des audits terrains sur les sinistres délégués aux mutuelles afin d'assurer une bonne maîtrise de nos processus de gestion des sinistres.

1.2. Délégation du Directeur Général

Conformément aux Statuts d'UniRé, le Directeur Général a une délégation technique et de gestion de la structure. Il est responsable de la totalité des opérations réalisées par les salariés d'UniRé tant pour la gestion des sinistres, la comptabilité, l'actuariat, le suivi des frais généraux. Il a délégation de signature financière. Le Président conserve la délégation de signature sociale.

1.3. Organisation du Groupement

Comme indiqué précédemment, UniRé Assurances, dont le Siège est à Montanay (69250), est le réassureur à 100 % de ses Mutuelles cédantes. A ce titre, un Traité de réassurance interne est signé entre chacune des Mutuelles et UniRé, étant précisé que les agréments sont détenus exclusivement par cette dernière.

Après validation par l'ACPR et pour une durée de 5 ans, un nouveau traité de réassurance interne a été mis en œuvre en 2021 pour un effet au 1^{er} janvier 2022.

1.3.1 Organisation d'UniRé Assurances

Compte tenu de son faible effectif, UniRé est organisée d'un point de vue technique autour des pôles suivants :

- Une Direction Générale,
- Un Service Comptabilité Générale / Administratif,
- Un Service souscription
- Un Service Sinistres,
- Un Service Conformité

L'activité Production/Souscription des Contrats est assumée par les Mutuelles cédantes pour les risques simples. UniRé est sollicité sur les tarifications de gros dossiers et sur ceux qui approchent les limites en réassurance.

La gestion de la paie est externalisée.

UniRé travaille également sur tous les aspects de mise en conformité réglementaire du Groupement (DDA, RGPD, LCB-FT ...).

1.3.2 Organisation des Mutuelles

Compte tenu du faible effectif pour certaines, chaque mutuelle est organisée d'un point de vue technique autour des pôles suivants :

- Une Direction de structure ayant son propre Conseil d'Administration,
- Un Service Comptabilité / Administratif,
- Un Service Production/Souscription et gestion des petits sinistres.

Conformément, au Traité de réassurance interne de chaque mutuelle, une instruction de délégation de gestion « limitée » des sinistres est accordée, sous contrôle permanent du Service Sinistres d'UniRé qui conserve la gestion, le pouvoir d'acceptation et le processus d'indemnisation.

Un processus de délégation de gestion est mis en place pour les dossiers à faible enjeu en fonction des garanties mises en jeu.

1.3.3 Organisation de la S.A.R.L. UNIT'EA Groupe

Cette filiale « captive », dont l'activité est axée sur le courtage en assurances, a été créée afin de proposer au Sociétariat de chaque mutuelle, des produits et placements de risques pour lesquels le Groupement n'aurait pas d'agrément.

Celle-ci permet également d'apporter un service complet aux sociétaires et de les fidéliser par un taux d'équipement maximum.

Cette structure est administrée par une gérante salariée et un Conseil de gérance qui se réunit aussi souvent que nécessaire en fonction de l'actualité. Les actionnaires sont UniRé et ses mutuelles adhérentes ainsi qu'un courtier.

1.3.4 Corps de procédures internes

La Direction générale d'UniRé s'est fixée comme objectif à terme, de constituer un corps de procédures garantissant ainsi, à la fois une homogénéité des processus, un savoir-faire collectif, une traçabilité de l'information, et la consolidation d'un Processus d'amélioration continue de la performance.

Les contrôles internes de conformité se focalisent essentiellement sur la mise en œuvre effective de « ce que l'on dit faire » et « ce qui est fait réellement », afin de détecter par des audits de contrôle, les anomalies de fonctionnement risquant de rendre vulnérable nos entités.

UniRé a ainsi procédé à la rédaction des politiques écrites nécessaires au bon fonctionnement du Groupement (contrôle interne, audit, compétence et honorabilité, conformité, sous traitance, gestion des risques, réassurance, fonds propres, etc) et à la mise en conformité de ce dernier aux exigences de l'ACPR.

Toutes les politiques écrites sont révisées régulièrement.

1.3.5 Expertises sinistres

Quand un sinistre nécessite l'intervention d'un expert, nous avons établi des partenariats avec différents cabinet d'expertises qui interviennent à réception d'un ordre de mission émis par le service sinistre de l'Union uniquement.

2. L'entrée en vigueur de Solvabilité 2 et ses impacts sur la gouvernance et notre organisation

Aujourd'hui, le volet Solvabilité 2 est traité collégalement par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué le Directeur Administratif et Financier et le cabinet d'actuariat Actuelia.

2.1. Principe des 4 yeux

Un Directeur Général Délégué est en poste pour seconder le Directeur Général. Compte tenu de l'importance des décisions prises à UniRé et de notre petite taille, nous avons jugé nécessaire de renforcer la compétence interne et faciliter ainsi la prise de décision et sécuriser au mieux l'indisponibilité éventuelle du Directeur Général.

2.2. Compétences et Honorabilité

Nous avons créé la politique écrite « Compétences et Honorabilité » en 2017. Elle prend en compte les obligations individuelles des personnes afin de garantir une diversité des connaissances, des qualifications et des expériences pertinentes permettant à UNIRE d'être gérée de manière professionnelle

Un document contenant les rappels essentiels concernant la conformité et l'entreprise dans sa globalité a été communiqué aux administrateurs.

Des formations sont également organisées

2.3. Les fonctions clés

Le Directeur Général assume les fonctions clés Conformité, Gestion des risques et Actuariat. Le principe de l'organisation des fonctions clés à UniRé est que le Directeur Général prenne des décisions dans le cadre d'une réunion où les administrateurs sont conviés. Pour les fonctions nécessitant un savoir technique, il intègre aux réunions des professionnels extérieurs.

En 2017, un administrateur, Monsieur Bernard BARDET, a été nommé fonction clé Audit Interne. Cette nomination a été validée par l'ACPR le 28 mars 2017.

Fin 2022, le conseil d'administration a pris la décision de modifier l'attribution des fonctions clés en affectant chacune d'entre elle à un responsable distinct.

Nous avons continué la mise en place du programme de formation comme suit :

- 1- Un parcours de formation pour un nouvel administrateur pour faciliter l'intégration et lui expliciter les obligations légales et prudentielles :
 - Comprendre la comptabilité d'assurance,
 - Connaître le rôle des administrateurs,
 - Apprécier la solvabilité,
 - Apprendre la gestion financière.

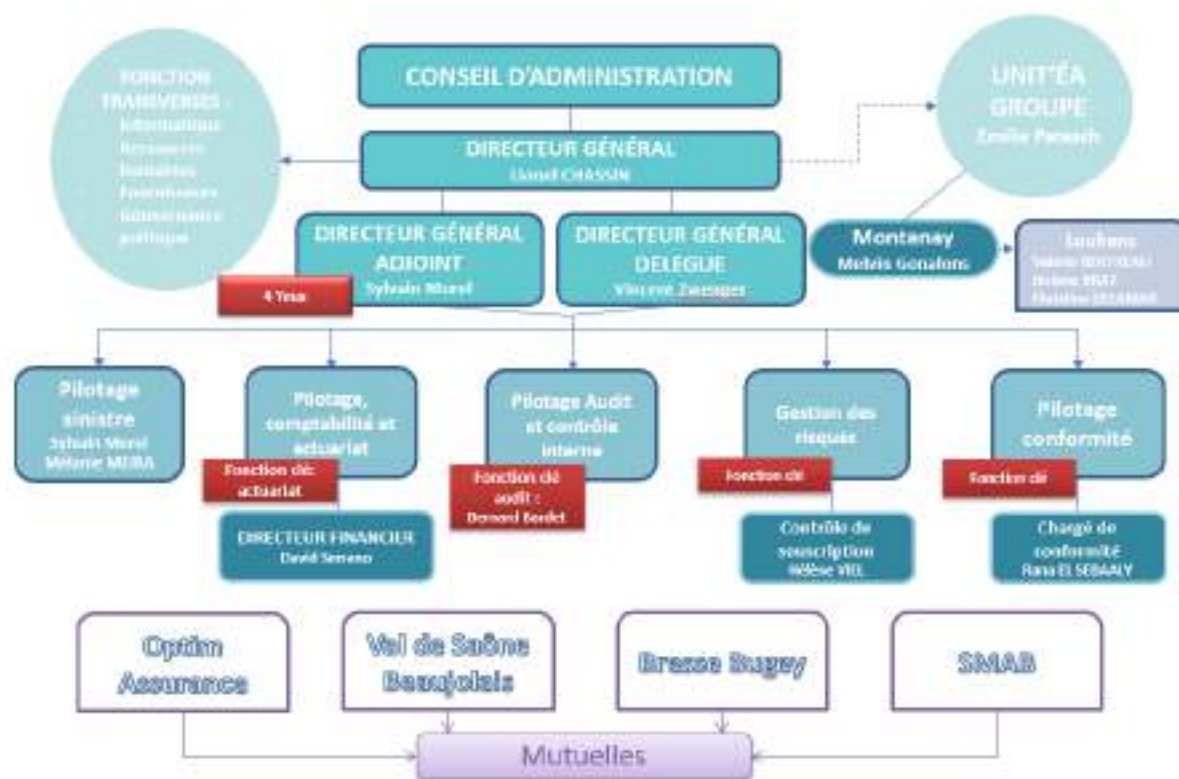
- 2- Un parcours de formation pour un nouvel administrateur pour faciliter l'intégration et lui expliciter les obligations légales et prudentielles :
 - La gouvernance,
 - Solvabilité et l'ORSA,
 - Les approfondissements selon les lacunes de chacun.

- 3- Une formation pour les membres du Comité d'Audit

Une formation est réalisée régulièrement.

Nous envisageons également d'incorporer à terme dans notre gouvernance des personnes extérieures qui pourraient renforcer notre conseil d'administration et pourraient devenir directeurs de certains comités avec leur expérience acquise dans leur activité professionnelle notamment sur le contrôle interne, l'audit ...

ORGANIGRAMME POLITIQUE



- Fonction clé Gestion des risques** : la cartographie des risques est revue chaque année et la politique écrite « Gestion des risques » a été créée. Une FAQ et un guide des produits ont été créés. Les réassureurs sont partie prenante dans la réalisation des affaires non standards.
- Fonction clé vérification de la conformité** : La politique écrite « Conformité » a été rédigée en 2017. Elle est adaptée et mise à jour chaque année compte tenu de la stratégie globale de l'entreprise. Les travaux menés par la fonction clé conformité ainsi que les plans d'action pour l'exercice 2022 ont été présentés lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 10 mars 2023.
- Fonction clé actuariat** : La fonction clé Actuariat est réalisée sous la direction du Directeur Général par le Directeur Financier d'UniRé avec l'assistance d'un cabinet extérieur, Actuelia Conseils. Les axes de contrôle tournent autour :
 - Les nouveaux produits : garantie par garantie, regarder l'historique des produits actuels : évolution du tarif et évaluation du S/P par produits, ainsi que de vérifier la rentabilité des nouveaux produits
 - Le tarificateur pour produits existants permet de vérifier si les produits dits anciens sont rentables en regardant garantie par garantie
 - La mise en place d'un fichier de pré-renouvellement à l'attention des directeurs de mutuelles basé sur la sinistralité contrat par contrat ainsi que sur la concurrence

et qui permet d'avoir un terme annuel différencié selon les sociétaires et responsabilisant.

- La marge de solvabilité (AMCR) est évaluée en temps réel avec une valorisation régulière des actifs d'UniRé.
- Les triangles de liquidations, les dossiers graves (>100 k€), sont suivis de même que les S/P statistiquement, les boni/mali sur les exercices antérieurs, les coûts moyens par dossiers. Il vérifie également la tendance des coûts, les experts en fonction du nombre de dossiers, les délais de traitement et les coûts moyens. Il crée un réseau d'entreprises labellisées avec des barèmes en plâtrerie peinture, plomberie, vitrerie...
- Tous les états requis dans le cadre de toutes les normes actuelles de type Solvabilités II (SCR, MCR, ORSA ...

d. **Fonction clé Audit interne** : des audits sont réalisés chaque année sur :

- La gestion des sinistres,
- La souscription des mutuelles réalisée,

Avant d'établir le rapport d'audit, les auditeurs réalisent une synthèse des éléments audités et des conclusions qui s'y rapportent. Cette synthèse est transmise aux responsables des activités auditées, notamment aux directeurs des mutuelles. Une politique « Audit interne » a été créée en 2017. La fonction clé Audit interne coordonne les audits. Les audits vont devoir de plus en plus porter sur les courtiers également, compte tenu des nouvelles exigences réglementaires imposées par la DDA notamment.

Par ailleurs, les travaux menés en 2022 par la fonction clé audit interne ainsi que les plans d'action pour l'exercice 2023 ont été présentés lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 10 mars 2023.

2.4. Les Politiques écrites

Les politiques écrites ont été rédigées en 2017 et en 2018. Elles sont revues et validées par le Conseil d'Administration :

- Gestion des Risques
- Sous-Traitance
- Conformité
- Contrôle Interne
- Systèmes d'Information
- Réassurance
- Compétences et Honorabilité
- Audit interne
- Information au Public
- Information au Superviseur
- Plan de Continuité d'Activité
- Surveillance et Gouvernance Produits
- Actifs Passifs / Fonds propres
- Parrainage
- Loi de Transition énergétique
- Rémunération

- Traitement des réclamations
- Prévention des conflits d'intérêts
- Gestion du portefeuille
- LCB-FT

3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Nous sommes une petite structure qui par définition n'a pas la volonté de prendre des risques. Nous opérons depuis 1944 sur ces principes. Les membres du Conseil d'Administration d'UniRé ont une grande conscience de leur responsabilité vis-à-vis d'un sociétariat fidèle, qui croit en nous et qui compte sur notre image de réactivité, compréhension et traitement sur mesures de leur dossier.

D'ailleurs, nous n'en avons pas les marges financières suffisantes et notre réassurance est liée à des mécanismes de réassurances externes avec des limites de souscription très pointues par risque, par plein de souscription, par nombre d'habitant pour les communes.

Le Directeur Général et le Directeur Financier travaillent toujours très proche des réassureurs pour partager les affaires nouvelles lorsque celles-ci présentent des aspects rares ou potentiellement avec aggravation / spécificité difficile à évaluer.

De la même manière, nos investissements ont toujours été en grande majorité dans de l'immobilier et des placements sans risque et avec un profil de risque très prudent.

Nous tenons à jour annuellement une cartographie des risques pour s'assurer que les risques principaux font l'objet d'un contrôle et d'un suivi.

4. Système de contrôle interne

UniRé définit le système de Contrôle Interne comme l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent notamment :

- Le respect des politiques de gestion,
- La sauvegarde des actifs,
- La prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le système mis en place doit s'identifier à un processus d'amélioration continue de la traçabilité et de la performance.

4.1. Les Principes

Les fonctions de contrôle sont organisées autour de trois principes : Prévention, Indépendance et Responsabilités. Actuellement, UniRé est organisée autour d'un Groupement de Mutuelles, qu'elle réassure à 100% conformément aux Traités de réassurance signés avec ses cédantes. Seule, UniRé possède les agréments nécessaires à l'exercice de l'assurance sur les branches confiées.

L'outil informatique et des procédures écrites doivent permettre d'approfondir les trois principes évoqués :

- **La Prévention** : ce principe sera mis en œuvre au travers de la généralisation des contrôles le plus en amont possible de l'acte de gestion et de développement d'une organisation qualité tournée vers le sociétaire.
- **L'Indépendance** : L'audit interne sera pris en charge par une personne totalement indépendante des activités auditées.
- **La Responsabilité** : La responsabilité des différents intervenants sera clairement définie, tant au niveau des opérations de gestions que des contrôles internes, afin d'apporter une couverture exhaustive des risques et un niveau de sécurisation élevé.

4.2. Organisation générale du Contrôle Interne

L'organisation des contrôles s'établit sur l'ensemble des fonctions opérationnelles du Groupement, à savoir :

- Les responsabilités de la Direction / Gouvernance,
- La surveillance de la souscription,
- La gestion des sinistres complexes et la surveillance des dossiers de fréquence,
- Les ressources humaines,
- La réassurance externe,
- Les outils informatiques,
- La comptabilité, finance, les achats,
- La maîtrise des processus,
- Les actions correctives et préventives,
- La formation,
- La surveillance des activités sous traitées (devis, contrats, facturation, encaissement, impayés, déclaration de sinistres, comptabilité, courtage et actuariat...)
- Les techniques statistiques / reporting,
- La fraude et Conformité (notamment mise en place de Solvabilité II)

L'organisation des contrôles se répartit entre différents niveaux

- **Contrôle de 1er niveau** intégré aux processus opérationnels. Chaque Directeur de Mutuelle procède à un audit interne au sein de sa structure avec fourniture de compte rendu au Directeur Général d'UniRé.
- **Contrôle de 2ème niveau** réalisé sous la forme d'un audit au niveau d'UniRé comme au niveau de tout ou partie des mutuelles, soit sur dossier, soit en face à face.
- **Contrôle de 3ème niveau** réalisé par un contrôle indépendant comme par exemple un audit externe par le Commissaire aux comptes ou un auditeur souscription ou indemnisation.

Les contrôles de 1er niveau sont réalisés par chaque Mutuelle et sont intégrés à tous les stades des processus, de la conception des produits jusqu'à la réalisation des prestations, en passant par la souscription et la gestion administrative des sociétaires.

Les Mutuelles pratiquent l'autocontrôle pour l'ensemble de leurs activités. Ce contrôle s'appuie sur :

- La connaissance qu'ils ont de leurs procédures,
- L'évaluation périodique des compétences par la hiérarchie,
- La formation continue programmée tous les ans,
- Les audits internes qui vérifient le respect des procédures et la réalité de la recherche de l'amélioration continue.

Ces contrôles croisés participent notamment à la détection des éventuelles fraudes de gestion ou de comptabilisation et non-respect des obligations.

Un tableur est mis en place sur le réseau afin que chaque directeur puisse renseigner les audits effectués et les consolider au niveau du Groupement. Une fiche descriptive permet d'identifier les problématiques relevées et d'en effectuer le suivi.

Les contrôles de 2ème niveau sont pris en charge par le Directeur Général d'UniRé pour une approche plus globale du Groupe, notamment sur l'exposition au risque en tant que réassureur à 100 % de ses cédantes.

Ces contrôles portent principalement sur le respect du processus de souscription au processus du service après-vente d'UniRé en intégrant la comptabilité générale. Les contrôles seront renforcés coté sinistres pour vérifier la bonne application de la délégation.

Les contrôles de 3ème niveau sont pris en charge par un auditeur externe.

5. Fonction d'audit interne

En 2022, nous avons audité une mutuelle sur la gestion des sinistres délégués, il s'agissait de la SMAB. Chaque audit donne lieu à une restitution écrite.

Les conclusions de ces audits ont conforté le choix d'UniRé de laisser la gestion des sinistres à faibles enjeux aux mutuelles. Les dossiers sont globalement bien tenus. Quelques remarques ont été apportées pour amélioration.

UniRé a audité les souscriptions effectuées en direct par chacune des cédantes ainsi que par notre partenaire ImmoAssurances. L'objectif était de contrôler le retour des documents contractuels signés, de vérifier le produit utilisé pour la souscription ainsi que l'utilisation de documents légaux et conformes à la DDA.

Les audits portent sur la gestion des sinistres, le traitement des réclamations, la souscription de contrats et le respect des obligations réglementaires.

Avant d'établir le rapport d'audit, les auditeurs réalisent une synthèse des éléments audités et des conclusions qui s'y rapportent. Cette synthèse est transmise aux responsables des activités auditées, notamment aux directeurs des mutuelles.

La Mutuelle Val de Saône Beaujolais a audité l'ORIAS et la garantie financière de chacun de ses courtiers distributeurs, ses impayés et le retour des pièces signées des contrats. La Mutuelle

Optim'Assurances a audité ses contrats d'assurance scolaire et leur rattachement à une police MultiRisque Habitation afin que la garantie Responsabilité Civile soit bien acquise. La Mutuelle Bresse Bugey a audité ses impayés et les réclamations sinistres. La SMAB a audité le respect des règles de souscription et la sinistralité et la production par intermédiaire.

6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est en charge de vérifier la qualité et la suffisance des provisions techniques de la mutuelle selon 2 axes :

- Auditer les provisions techniques Solvabilité 2 (Best Estimate et calcul de la marge de risque), sur la base des calculs effectués par la Mutuelle et ses données,
- Vérifier la suffisance des provisions techniques

La fonction actuarielle devra également émettre un rapport portant sur :

- Les travaux réalisés concernant l'appréciation de la suffisance et la qualité des provisions techniques,
- L'avis relatif à la politique de souscription,
- L'avis relatif à la politique de réassurance.

La fonction actuarielle considère que les dispositions prises en matière de réassurance actuelle d'UniRé apparaissent globalement adéquates et cohérentes avec les besoins de l'activité de la Mutuelle ainsi que sa politique de souscription et les risques acceptés.

7. Sous-traitance

Actuellement, nous avons beaucoup de sous-traitants, des solutions alternatives faciles à mettre en place puisque nous avons diversifié nos moyens. Néanmoins, toujours dans une démarche d'amélioration continue et de gestion des risques, UniRé assurance a internalisé, en novembre 2019, la fonction finance et une partie de la fonction Actuariat avec le recrutement d'un directeur administratif et financier, consolidant ainsi les compétences techniques du groupement.

Aujourd'hui seule la gestion des systèmes d'information reste entièrement externalisée.

La structuration des opérations fait en sorte que beaucoup d'activités sont en partie partagées et donc connues et font aussi l'objet d'informatisation entre : Le GIE Informatique, Actuelia pour le travail actuariel reporting, L2C pour la réassurance et le reporting Qlikview.

Le comité des placements d'UniRé se fait aider par une société de gestion de patrimoine pour faire les placements les plus avantageux et les moins risqués. UniRé se renseigne également auprès de plusieurs prestataires.

UniRé sous-traite également la gestion de ses biens immobiliers (bois et forêts), l'entretien de ses locaux et la mise en vente ou location de la plupart de ses immeubles. UniRé travaille avec des cabinets d'avocats pour les aspects juridiques tels que les statuts, le règlement intérieur, les différents contrats, les différents contentieux pouvant intervenir.

Une politique écrite « Sous Traitance » a été créée en 2017.

8. Directive sur la distribution d'assurances et du règlement général sur la protection des données

La Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) est entrée en vigueur le 1er octobre 2018. Quant au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Dans ce contexte, UniRé s'est préparé pour être en conformité avec ces textes.

Comme évoqué précédemment, une personne assiste le Directeur Général dans la mise en conformité réglementaire. Un travail a donc été réalisé, notamment sur le devoir d'information et de conseil (avec les fiches de recensement des besoins), la procédure de réclamation, la politique écrite sur la gouvernance « produits », la création de fiche de recensement des risques liée à la protection des données personnelles.

UniRé est consciente de l'importance de ces textes et entreprend tous les travaux nécessaires à leur bonne application au sein du Groupement et également à l'égard des courtiers.

D. PROFIL DE RISQUE

1. Risque de souscription

Le risque de souscription est clairement le risque le plus important pour UniRé avec :

- La souscription de risques moins rentables (dont le courtage, ...)
- La souscription de contrats hors zone et moins surveillés (pas de visite de risque)
- L'outil informatique GIGAM pas toujours adapté
- Des erreurs de déclaration des sociétaires
- Non-respect des règles de souscription des traités de réassurance externe
- Un portefeuille qui dériverait ou le risque particulier MRH diminuerait progressivement au profit d'autres risques déséquilibrant le bon S/P

D'où les nouvelles Conditions Générales et le guide de souscription. Une FAQ souscription et une FAQ sinistres existent aussi.

D'où également une nouvelle structure de réassurance avec un accroissement de la part cédée pour minorer nos risques.

UniRé réalise depuis plusieurs années une analyse de la sinistralité de ses contrats pour permettre de faire un renouvellement de ses contrats qui tient compte de la sinistralité historique des sociétaires.

UniRé renforce ses contrôles sur la souscription avec l'arrivée d'une personne dédiée à ces contrôles.

2. Risque de sinistralité

Le Directeur Général Adjoint assure la gestion des sinistres et réalise également des expertises sur pièces et sur place. Il suit les coûts moyens des dossiers, les honoraires d'experts, etc.

Les sinistres dont la réclamation est inférieure à 1600€ HT et sans recours sont traités en mutuelles et font l'objet d'un audit annuel. Pour faciliter l'audit et la bonne tenue des dossiers, une fiche de traçabilité a été mise en place pour permettre de savoir quels documents ont été demandés aux sociétaires et lesquels ont bien été reçus.

Les erreurs de gestion de la sinistralité à UniRé ne sont pas impossibles. Pour y remédier, plusieurs actions sont poursuivies.

Le Directeur Général Adjoint revoit les dossiers avant la signature des règlements,

Deux fois par an, les dossiers anciens sont revus pour valider le provisionnement et éviter les oublis,

- Reporting sinistres : suivi du nombre de sinistres par mutuelles et par type de sinistres, suivi des coûts moyens par gros cabinets d'expertise, suivi des coûts moyens par type de sinistres ayant des règlements faibles (< 10 000€),
- Les petits dossiers sont mis en délégation ce qui permet de se concentrer sur les dossiers importants,
- Un fichier des recours a été mis en place pour faire le suivi,
- Le guide sinistre a été fait,
- Une procédure de délégation a été mise en place avec une fiche de suivi.

Les règlements de sinistres sont traités par deux personnes différentes.

3. Autres risques

3.1. Risques financiers

Conformément à la volonté de prudence du Conseil d'administration, la partie action et valeurs à risques est extrêmement limitée dans notre portefeuille.

Les orientations de la gestion financière s'appuient sur une analyse de la situation financière de la société et une étude de ses engagements.

Les orientations dépendent :

- Des contraintes réglementaires.
- De l'adossement actif / passif permettant de définir une allocation d'actif fixant des quotas maximum et minimum par grand type de placements.
- D'une sensibilité minimum et maximum pour le portefeuille obligataire.

L'union a recours à un mandataire pour gérer en son nom et pour son compte les avoirs en espèces et actifs financiers déposés sur des comptes dédiés à cette gestion.

La délégation de la gestion financière et administrative des actifs financiers est encadrée par un contrat qui couvre les périmètres de :

- Gestion financière (stratégie d'investissement) ;
- Gestion administrative ;
- Gestion comptable et reporting réglementaire.

3.2. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une créance au bénéfice de l'assureur ne soit pas remboursée.

Pour UniRé Assurances, ce risque concerne :

- Les remontées de fonds des mutuelles adhérentes

UniRé Assurances, par le biais de son accès aux comptabilités des mutuelles adhérentes d'une part et la surveillance régulière des comptes des mutuelles d'autre part, s'assure du respect du traité de réassurance et par conséquent du recouvrement des créances en compte courant.

- Les engagements cédés en réassurance

UniRé Assurances ne souscrit de réassurance qu'auprès de réassureurs présentant une bonne solidité financière et une bonne réputation sur le marché, avec lesquels elle développe des relations de partenariat de long terme, afin d'assurer la pérennité de la couverture et d'éviter les attitudes opportunistes.

En outre, UniRé Assurances veille à diversifier les contreparties, en évitant des cumuls trop importants sur une ou plusieurs contreparties.

- Les fonds placés auprès de banques (comptes courants ou Dépôts à Terme).

La compagnie suit son risque de contrepartie à travers les indicateurs suivants :

- Balance âgée des créances courtiers et co-assureurs
- Provisions cédées aux réassureurs, et provisions cédées diminuées des nantissements
- Montants des comptes courant auprès des banques

Ces métriques sont utilisées dans la formule standard pour estimer le besoin en capital liés au risque de contrepartie.

3.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité est défini dans l'article R352-1 du Code des assurances comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

Le principal objectif pour UniRé Assurances est de gérer et de piloter le risque de liquidité afin de tenir ses engagements vis-à-vis de ses assurés et de ses créiteurs dans un temps réduit.

La gestion du risque de liquidité est basée sur :

- Une allocation cible avec des placements dans des actifs liquides et peu volatiles de façon à répondre à la question de sécurité et au besoin de liquidité
- Le maintien d'une réserve en cas de besoins imprévus de liquidité
- Une gestion journalière de trésorerie permettant des alertes sur les décaissements importants. En outre, des clauses d'appels de fonds sont prévues auprès des co-assureurs et des réassureurs.

L'allocation cible sur la poche monétaire est calibrée afin de garantir un niveau minimal de liquidité pour l'exploitation et de maintenir une réserve significative.

3.4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel dans le cadre de Solvabilité II est défini comme le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, d'erreurs humaines, de défaillance des systèmes informatiques ou d'évènements extérieurs.

Ils ont été traités en souscription et en sinistres essentiellement.

Il faut signaler ici que nous avons externalisé les données informatiques chez un hébergeur respectant la norme ITIL avec une salle blanche à 100 km du site principal. Ceci permet de limiter l'exposition aux risques cyber. Nous avons également rédigé un plan de continuité d'activité en cas de survenance du risque).

Nous essayons tant que possible de diversifier nos fournisseurs.

Il y a enfin quelques risques que nous avons quantifiés dans nos données actuarielles avec la rédaction de l'ORSA à savoir :

- Le risque homme-clé du Directeur Général. A noter que le Directeur Général Adjoint ainsi que le directeur financier ont permis de réduire l'interdépendance du DG.
- Le risque du départ d'une Mutuelle du groupement : puisqu'une Union doit être composée de 4 mutuelles minimum. L'union démarche depuis plusieurs mois quelques mutuelles de taille similaires aux mutuelles adhérentes de l'Union afin de se prémunir de ce risque.

3.5. Plan de continuité d'activité

Le Directeur Général a rédigé un PCA dans le cadre des rédactions de politiques écrites. L'informatique a été externalisée en fin 2014.

Nous opérons avec plusieurs sites proches des bureaux des Mutuelles et le télétravail est possible avec l'accès à l'applicatif via TSE (Terminal Server).

Les documents sont émis en direct de notre applicatif et sont donc accessibles en ligne de partout. L'exposition principale pour UniRé serait les dossiers sinistres en cours non accessibles et donc les courriers entrants des sociétaires, tiers, experts...

A l'aide de la cartographie des risques, nous avons identifié et chiffré des risques supplémentaires.

- **Le risque Homme Clé** : Le directeur général est identifié comme clé. En cas de départ volontaire ou accident, UniRé fera monter le Directeur Général Adjoint moyennant encore des formations et un peu de temps pour être 100% opérationnel dans tous les domaines.
- **Le risque Plan Continuité d'Activité** : Le PCA correspond à l'organisation de la reprise des activités les plus critiques en cas d'un événement ou de l'éminence d'un événement engendrant une interruption majeure de l'activité. L'objectif est de prévoir une couverture suite à la survenance mettant en péril la continuité opérationnelle de l'activité (ex. incendie dévastant les locaux). En cas de crise, il est possible que certaines données physiques soient perdues (notamment pour UniRé les archives physiques). Un budget équivalent à la récupération des données est constitué.
- **La dépendance aux réassureurs** : le risque correspondrait à une augmentation des frais annuels de réassurance.
- **La Constitution de l'Union** : UniRé est une Union composée de 4 mutuelles. En cas de départ d'une Mutuelle, UniRé sera dans l'obligation de chercher un autre partenaire, sous peine de dissolution. Ce risque n'a pas été chiffré car l'accord de l'ACPR est un préalable à toute sortie mais la Direction recherche de nouvelles mutuelles afin de ne pas se retrouver dans une telle situation.
- **Les risques opérationnels** : Les risques opérationnels sont déjà couverts par la formule standard. UniRé a proposé de mobiliser un capital complémentaire du fait des possibilités techniques ouvertes sur le système de gestion à la souscription.

Nous avons déployé une GED (Moovapps de la société Visiativ) qui permet potentiellement de limiter notre exposition en cas d'évènement majeur et facilite également le travail en période de pandémie.

3.6. Lutte anti blanchiment et financement du terrorisme

Dans le cadre des exigences réglementaires imposées par l'ACPR, nous avons mis en place une procédure écrite de lutte anti blanchiment et financement du terrorisme.

L'outil informatique BeCLM de la société ASTREE a été sélectionné en 2017 par le GIE GIGAM, dont UniRé fait partie, pour répondre à cette exigence. Ce logiciel, qui est en production, permet de détecter informatiquement les personnes figurant sur les listes de gels des avoirs de la Direction Générale du Trésor ainsi que les Personnes Politiquement Exposées (PPE).

3.7. Risque de crise sanitaire

Afin d'assurer la continuité des activités ou des services tout en garantissant la sécurité du personnel, UniRé a mis en place différentes mesures :

- Respect des gestes barrières :
 - Mise en place de différents affichages de prévention aux risques de contamination et diffusions par mail de documents informatifs et préventifs
 - Achat d'équipement de protection individuel : masques, gels hydro alcooliques
 - Accès aux espaces collectifs restreint
 - Nettoyage spécifique des locaux d'UniRé
- Réorganisation interne :

- Mise en place du télé travail : à ce titre des conventions de télé travail ont été rédigées de façon à préserver les droits de chaque partie et encadrer ce procédé.
 - Règlement à distance : nous avons basculé sur le paiement par virement pour assurer la continuité de notre activité
 - Tenue des Conseils d'administrations, Assemblées générales et réunions par visio conférence
- Réadaptation de nos produits :
- Nouvelles Conditions générales pour les contrats multirisques professionnels : ces nouvelles conditions offrent de nouvelles garanties à nos sociétaires et comportent les modifications effectuées sur recommandation de France Assureurs et de nos réassureurs.
 - Avenant modificatif pour les contrats professionnels existants concernant la garantie perte d'exploitation : nous avons apportés des modifications de façon à ce que nos anciens contrats soient conformes aux nouveaux contrats professionnels souscrits depuis le 1^{er} janvier 2021.
- Réadaptations de nos documents juridiques :
- Révision du plan de continuité d'activité
 - Révision du document unique d'évaluation des risques professionnels
 - Rédaction d'un protocole sanitaire interne

E. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

1. INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES ACTIFS

1.1. Répartition des placements

La valeur des placements d'UniRé Au 31/12/2022 est valorisé à 5,1M€ en vision prudentiel contre 3.2M€ en vision comptable. Conformément à l'article 10 des règlements délégués, la valorisation à la valeur boursière est la méthode de valorisation privilégiée lors de l'évaluation du bilan prudentiel.

L'ensemble des placements d'UniRé est donc valorisé en valeur de marché lorsque celle-ci est disponible (placements cotés sur les marchés financiers). Pour l'immobilier de placement et d'exploitation, une évaluation réalisée par une expertise indépendante a été retenue.

La répartition des placements de l'union au 31.12.2022 est présentée ci-dessous :

<u>Actifs (en K€)</u>	<u>Valeur comptable au 31/12/2022</u>	<u>Valeur de marché au 31/12/2022</u>	<u>Mode de valorisation</u>
Obligations	284	280	Valeur de marché
Actions	30	30	Valeur de marché
Fonds	997	1 025	Valeur de marché
Participations	370	840	Valeur de marché
Immobiliers	1 509	2 898	Valeur d'expertise
Total	3 190	5 072	

La valeur de marché du portefeuille de placements s'élève à 5 072 K€ au 31/12/2022 contre 5 694 K€ au 31/12/2021. Cette diminution de la valeur de marché des placements s'explique par le désengagement progressif d'UniRé sur certaines lignes d'actifs (actions et OPCVM) et les cessions réalisées sur son parc immobilier. Une réallocation de ces fonds devrait intervenir sur l'exercice 2023.

1.2. Valorisation des actifs incorporels

UniRé dispose d'actifs incorporels représentant une richesse au bilan comptable de 2 K€. Dans le cadre de la valorisation du bilan économique, ces actifs ne représentent pas une richesse matérielle disponible à des fins de solvabilité. Par conséquent, ce montant est entièrement annulé dans le cadre de l'évaluation du bilan prudentiel.

1.3. Créance

En vertu de l'application du principe de proportionnalité, défini à l'article 29 de la Directive 2009/135/CE, l'Union a choisi de valoriser ses créances à leurs valeurs dans les comptes sociaux.

En effet, la valorisation des créances conformément aux normes internationales entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

Par ailleurs, les créances douteuses ayant une probabilité de remboursement faible sont entièrement provisionnées et donc annulées dans les comptes sociaux. Le risque de défaut des créances restantes, de bonne qualité et de durée courte est donc négligeable et la valorisation à la valeur des comptes sociaux n'entraînerait donc pas de biais significatif. L'ensemble des créances d'UniRé au 31/12/2021 est ainsi valorisé à 5,3 M€.

1.4. Avoirs en banque

Dans la mesure où UniRé dispose de la possibilité de récupérer à tout moment (sans respect d'un délai de préavis), et sans pénalité sur le capital ses liquidités placées sur des comptes courants ou sur des livrets bancaires, la valorisation de ces actifs par valeur comptable a été retenue.

1.5. Actifs d'exploitation

De la même manière que les créances, la valorisation des actifs d'exploitation selon les normes internationales (IFRS) entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives. Dans le respect du principe de proportionnalité et compte tenu des montants très faibles considérés, UniRé dispose ainsi de la possibilité de valoriser ces actifs en retenant leur valeur dans les comptes sociaux.

Les actifs d'exploitation sont ainsi valorisés à hauteur de 105 K€.

1.6. Les comptes de régularisation

Intérêts et loyers acquis non échus - Actif

Dans le bilan social d'UniRé, un montant de 4 K€ est comptabilisé au titre des intérêts et loyers acquis non échus.

Dans le cadre de l'évaluation de son bilan économique, le montant des intérêts courus non échus est déjà intégré dans la valeur boursière des placements de l'Union. Ainsi, afin d'éviter tout double comptage de postes de bilan, ce montant est entièrement annulé dans le bilan prudentiel de l'Union.

Autres comptes de régularisation - Actif

Les autres comptes de régularisation correspondent à des charges payées d'avance et sont valorisés à leur valeur dans les comptes sociaux en vertu de l'application du principe de proportionnalité.

Ce poste représente un montant de 13 K€.

2. Informations sur la valorisation des provisions techniques

2.1. Calcul des provisions comptables Solvabilité 1

Provisions pour sinistres à payer (PSAP)

- ❖ Provision sinistre à payer (nettes de prévisions de recours) : 15 009 k€
- ❖ IBNR : 5 952 k€
- ❖ Provision pour frais de gestion des sinistres : 60 k€
- ❖ Provision pour sinistres non encore manifestés : 30 255 k€

Provision pour prime de fidélité : néant

Provision pour risques croissants (PRC): néant

Provisions pour Égalisation :

La provision d'égalisation pour les Cat/Nat s'élève à 585K€ au 31/12/2022. UniRé a doté 300 K€ sur l'exercice conformément aux dispositions réglementaires.

Provision pour participation aux excédents : néant

Effet de la réassurance sur les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 49 M€ au 31/12/2022 contre 16.6 M€ au 31/12/2021. Le delta s'explique en partie par la cession à 100% des provisions constituées sur le programme construction (y compris la PSNEM) pour 30.3M€.

2.2. Valorisation des provisions Solvabilité 2

Calcul des Best Estimate (BE)

Le Best Estimate (BE) est égal à la valeur actuelle prévue de tous les cash flows potentiels. C'est la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Cette valeur doit être calculée sur des informations actuelles et fiables et sur des hypothèses réalistes et spécifiques à l'entité. Les cash flows à prendre en compte sont principalement les cash in (primes futures, recours et sauvetages) et cash out (sinistres, participation aux bénéfices, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition des contrats futurs, ...).

Le BE se décompose en deux parties :

- BE de sinistres
- BE de primes

BE de sinistres

Le BE de Sinistres correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres antérieurs au 31/12/2022.

Il correspond à la somme des flux futurs de trésorerie relatifs à ces sinistres et actualisés à l'aide la courbe des taux sans risque sans ajustement de volatilité fournie par l'EIOPA. Par ailleurs l'inflation a été pris en compte dans l'évaluation des BE de sinistres.

Programme principal

Les calculs de BE de sinistres sont réalisés pour 5 branches principales représentées ci-dessous :

- Incendie
- Dégât des eaux
- Vol
- Tempête Grêle Ouragan
- RC

Le BE pour les autres branches est supposé égal à la provision comptable.

La méthode de Chain Ladder est utilisée pour l'évaluation de BE de sinistres brut et net de réassurance. Cette méthode a été appliquée sur les triangles de charges à partir de l'exercice 2013.

La méthode de Chain Ladder repose sur une hypothèse d'indépendance entre les années de survenance et les facteurs de développement. Cette indépendance se traduit graphiquement par une stabilité entre les cadences de développement pour chaque année de paiement. Les cadences de développement observées sont volatiles pour les triangles de règlements, notamment pour la première année. Alors les triangles de charge sont plus adaptés pour cette méthode.

La construction des triangles est réalisée en comparant les bases de sinistres pour chaque année disponible (entre 2013 et 2022). Les charges ultimes ont été obtenues à l'aide du triangle des charges nettes de recours. Les provisions se calculent comme la différence entre les charges ultimes et les règlements. Le flux de provisions est déterminé selon la cadence des règlements nets recours.

Des retraitements de la sinistralité de pointe ont été effectués en fonction des priorités XS des traités de réassurance en place lors de la survenance du sinistre. Depuis 2015 le traité de réassurance prévoit une Quote Part de 50% puis un XS de priorité 200 K€. Le traité antérieur à 2015 de réassurance prévoyait une Quote Part de 80% puis un XS de priorité 275 K€.

Programme Spécifiques

La méthode de Chain Ladder ne peut pas être utilisée en l'absence de profondeur d'historique.

En conséquence, Uniré a déterminé pour chaque programme et sous-programme :

- Une cadence spécifique de déroulement des sinistres
- Des S/P à l'ultime par garantie intégrant des taux de frais de gestion complémentaire

Les BE de sinistres bruts de réassurance y compris frais par branche sont les suivants :

Brut de réassurance <i>en K€</i>	BE de sinistres *
	31/12/2022
Prog Historique	6 311
Prog Spécifique - Risque industriel	5 875
Prog Spécifique - Risque immeuble	909
Prog Spécifique - Construction	42 235
Prog Spécifique - Perte Pécuniaires	2 023
Total	57 353

* yc frais

Les BE nets de réassurance sont calculés selon le traitement de réassurance (Quote-Part et Excédent et Stop Loss). Les résultats par branche sont les suivants :

Net de réassurance <i>en K€</i>	BE de sinistres
	31/12/2022
Prog Historique	1 267
Prog Spécifique - Risque industriel	589
Prog Spécifique - Risque immeuble	176
Prog Spécifique - Construction	569
Prog Spécifique - Perte Pécuniaires	94
Total	2 695

BE de primes

Le Best Estimate de cotisations correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres non encore survenus.

La méthodologie du calcul du BE de primes est :

1. Le BE de primes relatives aux contrats dont la prime a déjà été émise par la compagnie mais pas encore acquise (cas de la PPNA) ;
2. Le BE de primes relatives aux contrats dont la prime n'a pas encore été émise par la compagnie.

Le calcul du Best Estimate de primes net inclus le versement de la commission de réassurance prévue dans les traités conclus entre UniRé et ses différents réassureurs.

Le BE de primes brut de réassurances s'élève à - 1 151 K€ (estimation d'un résultat technique futur), celui net de réassurances à -1 367 K€

	Total	Dont LoB 7	Dont LoB 8	Dont LoB 12
Best Estimate de primes Brut	- 1 830 595	- 1 202 969	8 646 -	636 272
<i>Prog Historique</i>	- 1 412 512	- 1 202 969	- 209 543	-
<i>Construction</i>	218 190	-	218 190	-
<i>Nova Cover</i>	-	-	-	-
<i>ImmoAssurances</i>	-	-	-	-
<i>Perte pécuniaires</i>	- 636 272	-	-	636 272

	Total	Dont LoB 7	Dont LoB 8	Dont LoB 12
Best Estimate de primes net	- 1 151 358	- 1 000 705	- 59 507	- 91 146
<i>Prog Historique</i>	- 1 172 175	- 1 000 705	- 171 470	-
<i>Construction</i>	111 964	-	111 964	-
<i>Nova Cover</i>	-	-	-	-
<i>ImmoAssurances</i>	-	-	-	-
<i>Perte pécuniaires</i>	- 91 146	-	-	91 146

BE total

Les BE de sinistres totaux y compris les frais par Line of Business (LoB) sont représentés dans les tableaux ci-dessous :

BE total brut de réassurance

	Total	Dont LoB 7	Dont LoB 8	Dont LoB 12
Best Estimate Brut	55 522 842	11 100 837	43 034 918	1 387 086
<i>Prog Historique</i>	4 898 280	4 375 532	522 748	-
<i>Construction</i>	42 452 984	662 148	41 790 836	-
<i>Nova Cover</i>	5 875 128	5 215 988	659 140	-
<i>ImmoAssurances</i>	909 364	847 169	62 195	-
<i>Perte pécuniaires</i>	1 387 086	-	-	1 387 086

BE total net de réassurance

	Total	Dont LoB 7	Dont LoB 8	Dont LoB 12
Best Estimate net	1 543 731	591 590	949 709	2 432
<i>Prog Historique</i>	94 911	- 109 537	204 448	-
<i>Construction</i>	681 107	13 974	667 132	-
<i>Nova Cover</i>	588 803	522 744	66 059	-
<i>ImmoAssurances</i>	176 478	164 408	12 070	-
<i>Perte pécuniaires</i>	2 432	-	-	2 432

2.3. Comparaisons entre BE de sinistres et provisions comptables pour les sinistres à payer

Les comparaisons entre Best Estimate de sinistres et les provisions comptables sont présentées ci-dessous :

Brut de réassurance en K€	BE de sinistres	Comptabilité	Ecart
Prog Historique	6 111	7 177	1 066
Prog Spécifique - Risque industriel	5 520	1 882	-3 638
Prog Spécifique - Risque immeuble	845	466	-379
Prog Spécifique - Construction	38 373	40 145	1 771
Prog Spécifique - Perte Pécuniaires	1 870	1 547	-322
Total	52 719	51 217	-1 502

Hors frais

Net de réassurance en K€	BE de sinistres	Comptabilité	Ecart
Prog Historique	1 267	1 819	551
Prog Spécifique - Risque industriel	553	188	-365
Prog Spécifique - Risque immeuble	164	98	-67
Prog Spécifique - Construction	569	0	-569
Prog Spécifique - Perte Pécuniaires	63	98	35
Total	2 617	2 203	-414

La comparaison entre les deux méthodes d'évaluation démontre :

- la cohérence et la suffisance des provisions dossiers/dossiers comptables sur le programme historique
- le décalage entre le BE et les provisions dossiers/dossiers enregistrées en comptabilité sur les programmes spécifiques. Du fait du lancement récent de ces nouveaux business les provisions comptabilisées (yc IBNR) restent relativement faibles alors que la méthodologie retenue pour le BE s'appuie sur des S/P de marché très prudents.
- Le décalage entre le BE et les provisions comptables sur le programme Construction (Provision dossier/dossier + PSNEM) qui s'explique les différences méthodologiques et réglementaires encadrant notamment le calcul de la PSNEM et l'intégration de l'ajustement pour défaut des contreparties dans les calcul des BE net de réassurance.
- Les écarts observés et listés ci-dessus s'atténuent ou s'éliminent en vision nette de réassurance du fait de la forte cession en réassurance

3. Informations sur l'évaluation des autres passifs

3.1. Provision pour Indemnités de Fin de Carrière

La provision non technique correspond aux montants futurs probables acquis que UniRé devra reverser à ses salariés au titre de leurs indemnités de fin de carrière et des indemnités de médailles du travail. Celle-ci est évaluée à l'aide de la méthode des crédits projetés. La méthode ainsi que les hypothèses utilisées pour son évaluation ont été validées par les commissaires aux comptes et sont conformes aux recommandations de l'ANC et respectent les standards IFRS (norme IAS19). Par conséquent la valorisation économique des provisions pour IDR et médailles de travail est égale à sa valeur dans les comptes sociaux.

3.2. Autres passifs

Autres dettes

Les dettes de l'Union ne sont soumises à aucun risque de dérive pour l'Union dans la mesure où leur probabilité de défaut est nulle de son point de vue. Dans le respect du principe de proportionnalité, UniRé a choisi de comptabiliser et de valoriser ses dettes en retenant leur valeur dans les comptes sociaux : 12 630€ (dont 8 097 K€ des dettes nées d'opérations de réassurance et 3 957 k€ de dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires).

Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif de 11 K€ au 31/12/2022 présente l'amortissement des différences sur les prix de remboursement et les produits constatés d'avance. Ces postes sont annulés dans le bilan prudentiel de l'Union.

4. Informations sur la valorisation des impôts différés

Impôt différé passif

Les passifs d'impôts différés doivent être valorisés au montant fiscal que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales. Tous les impôts différés passifs doivent être pris en compte.

L'impôt différé passif a été constaté pour 670 K€ en représentation des plus-values latentes financières et de la marge de prudence dans les provisions techniques comptables (BE-Comptabilité).

Impôt différé actif

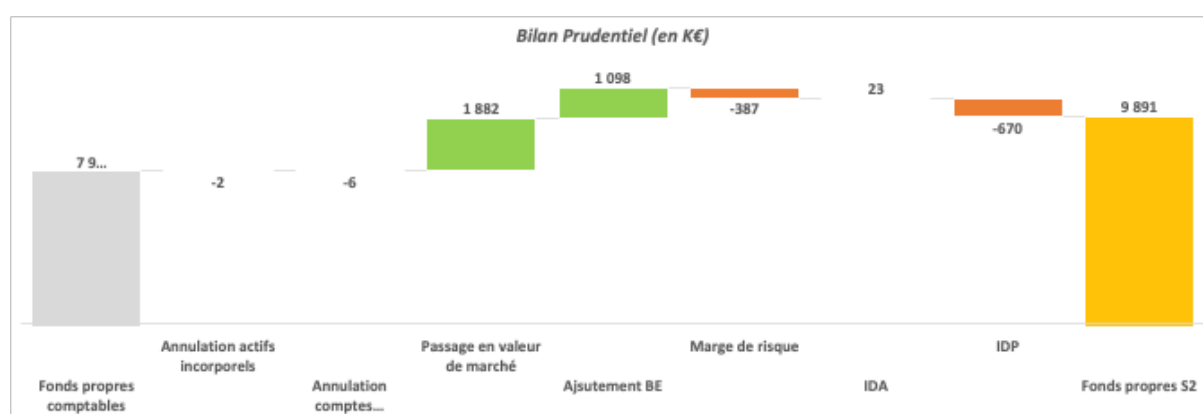
Les actifs d'impôts différés font référence à ce que l'on s'attend à recouvrer. Pour ces impôts différés, l'organisme doit être capable de prouver qu'elle dégagera à échéance raisonnable des bénéfices fiscaux suffisants pour la réalisation de ce crédit d'impôt.

L'impôt différé actif a été constaté pour 23 K€ en représentation des annulations d'actifs incorporels, des charges comptabilisées d'avance et de la marge de prudence dans les provisions techniques comptables cédées (BE-Comptabilité).

F. GESTION DU CAPITAL

1. Fonds propres éligibles

Les fonds propres économiques sont évalués comme suit :



Un montant de 7 952 K€ est comptabilisé par UniRé au 31/12/2021 au titre de ses fonds propres comptables. Pour obtenir les fonds propres économiques, les retraitements suivants sont effectués :

- Les actifs incorporels sont annulés ;
- Les comptes de régularisation sont annulés (ICNE, Surcote/Décote, FAR, PCA,...) ;
- Les actifs sont réévalués en valeur de marché ou en valeur d'expertise ;
- Les provisions brutes et nettes sont recalculées, incluant l'ajout d'une marge de risque ;
- L'impôt différé passif diminue les fonds propres économiques ;
- L'impôt différé actif augmente les fonds propres économiques.

Les fonds propres S2 s'élèvent à 9 891 K€.

Qualité des Fonds Propres :

Les éléments de fonds propres doivent être classés selon trois niveaux.

Les fonds propres économiques d'UniRé sont intégralement considérés comme des fonds propres de niveau 1 (non restreint), éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

2.1. SCR : Présentation des résultats au 31 décembre 2021

Calculs des SCR liés à l'actif

SCR de marché

❖ Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt existe pour tous les actifs et passifs dont la valeur est sensible aux variations de la structure de la courbe des taux d'intérêt (obligations) ou à la volatilité des taux d'intérêt. Le chargement en capital au titre de ce risque est le résultat de deux scénarios prédéfinis (up et down) sur le niveau de la courbe de taux.

Le SCR Taux sur les passifs (les provisions) a été pris en compte également, même l'effet d'actualisation du BE est moins important.

Le calcul du SCR Taux nécessite de connaître pour chaque ligne obligataire le nominal, la maturité, le taux facial et la valeur de marché observée au 31/12/2022.

Lorsque nous n'avons pas réussi à nous procurer le nominal, nous l'avons estimé de telle sorte que la valeur de marché observée soit proche de la valeur de marché théorique (somme des flux futurs actualisés avec la courbe des taux fournie par le régulateur).

UniRé dispose d'un fonds « AGEAS CAPITALISATION ». La mise en transparence ligne à ligne n'est pas disponible, Néanmoins ce fonds présente une partie importante en support en euro (75% au 31/12/2022), qui a été isolée dans le calcul du SCR : puisque le capital est garanti sous le contrat, elle a été considérée en risque de contrepartie.

Enfin, il en ressort un SCR Taux de 69 K€.

❖ Actions

Type 1 :

Les actions de type 1 comprennent les actions cotées sur les marchés réglementés dans des pays membres de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Pour UniRé, l'assiette de placements soumis au risque Action de type 1 est nulle au 31/12/2021.

L'exigence en termes de capital pour les actions de type 1 est de 39% + un ajustement symétrique (dampener). Néanmoins, le dispositif de mesures transitoires sur le risque « action » prévoit un étalement de la pénalité actions type 1 acquises avant le 01/01/2016 de 22% à 39% + *dampener*, sur 7 ans à compter de l'année 2016.

Pour les actions détenues en direct par UniRé, les dates d'acquisition sont après 01/01/2016. La mesure transitoire ne peut pas être appliquée.

Le SCR Actions de type 1 d'UniRé s'élève à 22 K€ au 31/12/2022.

Type 2 :

Les actions de type 2 comprennent les actions cotées en bourse dans des pays qui ne sont pas membres de l'EEE ou de l'OCDE, les actions non cotées, une part des obligations convertibles, les SCI ainsi que les autres investissements alternatifs. Les règlements délégués prévoient également de pénaliser dans ce sous-module de risque tous les actifs autres que ceux couverts dans les sous-modules « Taux », « Immobilier », et « Spread ».

Par prudence, les actions comprises dans la transparence des OPCVM sont considérées avoir été acquises après le 31/12/2015 même si l'OPCVM « MULTISTRATEGIES CAPI » a été acquis avant cette date. Toujours par prudence, l'assiette de placements soumis au risque Action compris dans les OPCVM a été considérée de type 2 à 100%.

L'assiette des placements soumis au risque Action de type 2 est de 870 K€.

La pénalité pour les actions de type 2 est de 49% + un ajustement symétrique (Dampener). Pour les actions achetées avant le 31/12/2015, une mesure transitoire a été appliquée.

Le SCR Action de Type 2 est de 417 K€.

❖ Risque immobilier

Les placements pénalisés au titre du module de risque immobilier correspondent aux immeubles et bâtiments détenus en ligne directe par l'Union. Au 31/12/2022, UniRé disposait de 10 biens immobiliers pour une valeur de marché globale de 2 898 K€. Le choc prévu par les actes délégués pour les placements immobiliers est de 25%.

Le SCR Immobilier d'UniRé est évalué à 724 K€.

❖ Risque de spread

Le risque de Spread consiste en une évolution défavorable de la solvabilité de l'émetteur provoquant une aggravation du Spread (écart de rendement) entre le taux sans risque et le taux de rentabilité attendu des placements. Il convient de noter que dans la formule standard le risque pour les obligations souveraines est considéré nul.

Les placements d'UniRé soumis au risque de spread sont les mêmes que ceux pour le risque de taux, auxquels s'ajoutent les obligations à taux variable.

Le SCR Spread 2022 s'élève à 29 K€.

❖ Risque de change

Compte tenu de la structure de ses placements, l'Union n'est pas significativement soumise au risque de change au 31/12/2022.

Le SCR Change 2022 s'élève à 13 K€.

❖ Concentrations du risque de marché

Les concentrations du risque de marché présentent un risque supplémentaire pour un assureur en raison de la volatilité supplémentaire qui existe dans les portefeuilles d'actifs concentrés, du risque supplémentaire de perte de valeur partielle ou totale définitive causée par la défaillance d'un émetteur.

Le risque concentration est considéré nul pour les Organismes de Placements Collectifs.

Le SCR Concentration 202 est de 54 K€.

❖ Résultat du risque de marché

Les résultats suivants sont obtenus :

Risques <i>en K€</i>	SCR 2022	SCR 2021
Taux	69	-
Action	434	443
Immobilier	725	732
Spread	29	66
Change	13	47
Concentration	54	75
Total avant diversification	1 323	1 363
SCR Marché	1 150	1 163
Effet diversification :	173	200

Le SCR Marché d'UniRé au 31/12/2022 s'élève à 1 150 K€.

SCR défaut

❖ Les risques de type 1

Les contreparties de type 1 correspondent aux contreparties cotées. Le besoin en capital devant le risque de défaut de ces émetteurs est fonction du rating des différentes contreparties.

Les trésoreries et les provisions cédées aux réassureurs sont soumises au risque de contrepartie de type 1. Par ailleurs, un défaut des réassureurs entraînerait un besoin de capital supplémentaire en termes de SCR pour l'Union. Ce besoin en capital supplémentaire est pris en compte dans l'évaluation du SCR Contrepartie de type 1.

Pour déterminer ce capital supplémentaire, UniRé détermine le capital nécessaire pour couvrir le risque de souscription non-vie s'il n'y avait pas de couverture de réassurance. La différence entre ce capital et celui déterminé dans le SCR souscription non-vie correspond à « l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance » et rentre dans l'assiette de calcul du SCR Contrepartie.

Le fonds en euros (capital garanti) dans le contrat "AGEAS CAPITALISATION" est pénalisé en risque Contrepartie.

Le SCR Contrepartie de type 1 d'UniRé est alors de 2 596 K€, en hausse de +1 736 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cela est principalement dû au développement des programmes spécifiques fortement réassurés et l'intégration de la SMAB au sein de l'Union au 1^{er} janvier 2022.

❖ Les risques de type 2

Selon l'article 202 du règlement délégué, la pénalité est de 15% pour toutes les expositions de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de trois mois. Pour les créances sur les intermédiaires, il est nécessaire de différencier les créances de plus et de moins de 3 mois (pénalité de 15% et de 90%).

Au 31/12/2022, l'Union disposait de 5 118 K€ de créances auprès d'émetteurs non cotées sur les marchés financiers. L'Union étant assurée de percevoir l'ensemble des créances qu'elle détient dans un délai inférieur à 3 mois, UniRé a donc décidé de pénaliser ces créances avec 15%.

Le SCR Contrepartie de type 2 d'UniRé est de 768K€.

❖ Résultats du SCR Contrepartie

Après agrégation des risques de contrepartie type 1 et 2, le SCR Contrepartie est de 3 212 K€.

Risques en K€	SCR 2022
Type 1	2 596
Type 2	768
Total	3 363
SCR Contrepartie	3 212

Calculs des SCR liés au passif

SCR de Souscription en Non-Vie

❖ Risque de prime et de réserve

Les risques de sous-tarification et de sous-provisionnement sont mesurés sur la base des assiettes de primes et de provisions BE nettes de réassurance ventilées par lob (line of business ou activité). Les 2 lobs correspondantes aux activités d'UniRé sont : Incendie et autres dommages aux biens et les garanties Responsabilité Civile.

Risque de prime / Risque de provisionnement	Volume de primes	Volume de provisions
Incendie et autres dommages aux biens	3 775	1 592
RC Générale	630	1 009
Pertes pécuniaires diverses	904	94

Le volume de primes est estimé selon les hypothèses retenues pour la construction du BP, plus le 2 douzièmes de l'estimation des cotisations acquises pour l'exercice 2022, correspondant aux contrats tacitement reconduits.

L'assiette de risque totale de 8 004 K€ (primes et provisions), il est associé à un écart-type moyen calculé à l'aide des volatilités fournies par l'EIOPA. Le SCR Primes et Réserves s'élève ainsi à 1 519K€.

❖ Risque de rachat des contrats

L'exigence de capital pour risque de cessation en non-vie est égale à la perte de fonds propres de base des entreprises d'assurance résultant de la cessation de 40% des contrats d'assurance dans le cas desquels cette cessation a pour effet d'entraîner une augmentation des provisions techniques sans la marge de risque.

L'Union a valorisé un Best Estimate de Cotisations négatif (résultat futur). De ce fait, le SCR Rachat est de 461K€.

❖ Risque de catastrophe non-vie

Le SCR Catastrophe naturelle a été calculé sur la base des sommes assurées réparties par zone de risque, la cartographie des zones de risque pour la France se base sur les départements. Les Sommes Assurées (SA) au 31/12/2022 sont estimées à hauteur de 11 Md€.

Le SCR catastrophe « man made » a été pris en référence à la principale concentration de bâtiments assurés pour 40 M€ de SA et aux primes acquises pour le risque de responsabilité. Pour chaque péril et évènement, nous avons considéré l'application des traités de réassurance QP et pris en compte également l'Excédent de Sinistre et l'Excédent de Perte.

Les résultats du SCR Non-Vie catastrophe sont les suivants :

Risque	SCR 2022
Catastrophe Naturelle	1 161
Catastrophe en réassurance dommage non proportionnelle	0
Catastrophe d'origine humaine	945
Autres risques de catastrophe en non-vie	0
Total	2 105
SCR Non-Vie Catastrophe	1 497

Le SCR catastrophe s'élève à 1 497 K€.

❖ Résultats du SCR Non-vie

Finalement le SCR non-vie s'élève à 2 428 K€.

Risques	SCR 2022
Risque de prime et de provisionnement	1 519
Risque de chute	461
Non Vie Risque CAT	1 497
Total	3 476
SCR Non vie	2 428

Calcul du SCR opérationnel

Conformément à l'article 204 du règlement délégué, le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Les données nécessaires pour calculer le SCR opérationnel sont :

- Le montant des provisions techniques Best Estimate brut de réassurance de l'année en cours et de l'année précédente ;
- Le montant des primes acquises brut de réassurance de l'année 2022 et de l'année 2021 ;
- Le montant du SCR de base.

Le SCR opérationnel est de 1 604 K€ contre 890 K€ au 31/12/2021. Cette augmentation s'explique par la croissance du Chiffre d'Affaires en 2022.

2.2. MCR : présentation des résultats au 31 décembre 2022

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres constituant le seuil déclencheur de l'intervention prudentielle la plus drastique, dès qu'il est franchi à la baisse.

Le MCR d'UniRé au 31/12/2022 est de 4 000 K€. Ce montant correspond au minimum absolu de fonds propres (AMCR) au sens de la Directive Solvabilité 2 pour l'assurance Non-Vie avec des activités Responsabilité Civile (branche longue).

2.3. Couverture du SCR 2022

Après agrégation et corrélation des différents risques, le SCR d'UniRé s'élève à 2 687K€.

Le SCR total au 31/12/2022 a augmenté de 620 K€ par rapport à l'année passée. Cette hausse est liée à la croissance de l'activité fortement réassurée.

<i>en K€</i>	SCR 2022	SCR 2021
Marché	1 150	1 163
Défaut	3 212	1 524
Vie	0	0
Santé	0	0
Non vie	2 428	1 262
Total	6 790	3 949
BSCR	5 346	2 968
Opérationnel	1 604	890
Ajustement	647	0
SCR	6 303	3 859
MCR	4 000	3 700
Fonds propres	9 891	5 491
Ratio de couverture SCR	157%	142%
Ratio de couverture MCR	247%	148%

Au 31/12/2022, le ratio de solvabilité S2 d'UniRé, basée sur la couverture du MCR, s'élève à 247% contre 148% au 31/12/2021. Le ratio de solvabilité S2 d'UniRé, basée sur la couverture du SCR, s'élève à 157% contre 142% au 31/12/2021. La hausse résulte directement de celle des fonds propres, en lien le résultat dégagé sur l'exercice.

En conclusion générale de la partie actuariat, il est important de souligner :

- **Le renforcement des ratios de couverture MCR et SCR**
- **Le SCR devient notre indicateur de référence**

3. Autres informations

3.1. Etats financiers au 31 décembre 2022

Bilan

ACTIF	2022		2021	
Actifs incorporels		2 411		3 175
Placements		3 085 228		3 674 855
Terrains et constructions	1 403 747		1 493 871	
Placements entreprises liées ou lien de particip.	371 735		139 735	
Autres placements	1 309 745		2 041 249	
Créances espèces déposées auprès des cédantes				
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes				
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques		53 444 106		21 412 988
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	4 430 239		4 857 656	
Provisions d'assurance vie				
Provisions pour sinistres (vie)				
Provisions pour sinistres (non-vie)	49 013 867		16 555 332	
Prov. pour particip. aux excédents et ristournes (vie)				
Prov. Particip. aux excédents et ristournes (non-vie)				
Provisions pour égalisation (vie)				
Provisions pour égalisation (non-vie)				
Autres provisions techniques (vie)				
Autres provisions techniques (non-vie)				
Provisions techniques des opérations en UC				
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution				
Créances		5 344 602		1 803 153
Créances nées d'opérations directes	1 094 987		1 489 818	
Cotisations restant à émettre				
Autres créances nées d'opérations directes	1 094 987		1 489 818	
Créances nées d'opérations de réassurance	4 238 334		283 417	
Autres créances	11 281		29 918	
Personnel				
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques				
Débiteurs divers	11 281		29 918	
Autres actifs		15 423 727		8 151 610
Actifs corporels d'exploitation	105 023		178 862	
Avoirs en banque, CCP et caisse	15 318 704		7 972 749	
Comptes de régularisation - Actif		16 874		16 944
Intérêts et loyers acquis non échus	3 980		3 947	
Frais d'acquisition reportés (vie)				
Frais d'acquisition reportés (non-vie)				
Autres comptes de régularisation	12 894		12 997	
Différences de conversion				
Total de l'actif		77 316 948		35 062 726

PASSIF	2 022		2 021	
Fonds mutualistes et réserves		7 952 399		5 563 006
Fonds propres		7 952 399		5 563 006
Fonds d'établissement et de développement	3 455 001		2 375 001	
Réserves de réévaluation				
Réserves	3 188 005		2 011 183	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 309 393		1 176 822	
Autres fonds mutualistes		0		0
Subventions nettes				
Subventions nettes				
Passifs subordonnés				
Provisions techniques brutes		56 671 155		23 585 114
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	4 809 094		5 008 261	
Provisions d'assurance vie				
Provisions pour sinistres (vie)				
Provisions pour sinistres (non-vie)	51 276 628		18 291 420	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)				
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)				
Provisions pour égalisation (vie)				
Provisions pour égalisation (non-vie)	585 433		285 433	
Autres provisions techniques (vie)				
Autres provisions techniques (non-vie)				
Provisions techniques des opérations en unités de compte				
Engagements techniques sur opérations données en substitution				
Provisions pour risques et charges		52 944		14 869
Fonds dédiés				
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		3 957 464		
Autres dettes		8 672 039		5 890 983
Dettes nées d'opérations directes	213 198		179 443	
Dettes nées d'opérations de réassurance	8 097 424		3 944 021	
Dettes envers des établissements de crédit				
Autres dettes	361 417		1 767 518	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 637		2 637	
Personnel	63 961		78 850	
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	177 055		510 033	
Créditeurs divers	117 764		1 175 998	
Comptes de régularisation - passif		10 947		8 755
Différence de conversion				
Total du passif		77 318 948		35 062 726

Compte de résultat

Compte de résultat Résultat technique des opérations non-vie	Opérations brutes	Opérations données en substitution	Cessions et rétro-cessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
	(A)	(B)	(C)	(A-B-C)	(A-B-C)
Cotisations acquises	48 310 515		43 513 815	4 796 700	1 705 745
Cotisations	48 111 348		43 086 398	5 024 949	1 786 464
Var des provisions pour cotisations non acquises	199 168		427 417	-228 249	-80 720
Produits des placements alloués du compte non-technique	1 333			1 333	33 337
Autres produits techniques					
Charge des sinistres	39 096 674		36 132 915	2 963 759	1 506 335
Prestations et frais payés	6 111 466		3 674 379	2 437 086	1 144 323
Var des provisions pour prestations à payer	32 985 208		32 458 535	526 673	362 012
Var des autres provisions techniques					250 000
Participation aux résultats					
Frais d'acquisition et d'administration	4 371 684			-183 413	-2 503 501
Frais d'acquisition	3 580 917			3 580 917	1 138 129
Frais d'administration	790 768			790 768	301 093
Commissions reçues des réass. et garants en subst.			4 555 097	4 555 097	3 942 722
Autres charges techniques	365 087			365 087	315 550
Charge de la provision pour égalisation	300 000			300 000	100 433
Résultat technique des opérations non-vie	4 178 402		2 825 804	1 352 599	2 070 265

Compte de résultat Résultat non technique	2022	2021
Résultat technique des opérations non-vie	1 352 599	2 070 265
Résultat technique des opérations vie		
Produits des placements	194 992	448 710
Revenus des placements	126 207	145 759
Autres produits des placements		13 011
Profits provenant de la réalisation des placements	68 785	289 940
Produits des placements alloués du compte technique vie		
Charges des placements	190 423	329 766
Frais de gestion des placements et frais financiers	167 828	160 092
Autres charges des placements	22 595	21 802
Pertes provenant de la réalisation des placements		147 872
Produits des placements transférés au compte technique non-vie	1 333	33 337
Autres produits non techniques		
Autres charges non techniques		
Charges à caractère social		
Autres charges non techniques		
Résultat exceptionnel	418 544	-559 531
Produits exceptionnels	587 094	35 923
Charges exceptionnelles	168 550	595 454
Impôts sur le résultat	464 986	419 518
Solde intermédiaire	1 309 393	1 176 822
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Résultat de l'exercice	1 309 393	1 176 822

3.2. QRT publics

Annex I	
S.02.01.02	
Bilan	
	Valeur Solvabilité II
	CO010
Actifs	
Immobilisations incorporelles	R0030 0,0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040 23,3 k€
Excédent du régime de retraite	R0050 0,0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060 636,0 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070 4 436,4 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080 2 262,0 k€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090 839,7 k€
Actions	R0100 30,4 k€
Actions – cotées	R0110 0,0 k€
Actions – non cotées	R0120 30,4 k€
Obligations	R0130 279,6 k€
Obligations d'État	R0140 0,0 k€
Obligations d'entreprise	R0150 279,6 k€
Titres structurés	R0160 0,0 k€
Titres garantis	R0170 0,0 k€
Organismes de placement collectif	R0180 1 022,2 k€
Produits dérivés	R0190 0,0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200 2,5 k€
Autres investissements	R0210 0,0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220 0,0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230 0,0 k€
Avances sur police	R0240 0,0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250 0,0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260 0,0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270 53 979,1 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280 53 979,1 k€
Non-vie hors santé	R0290 53 979,1 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300 0,0 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310 0,0 k€
Santé similaire à la vie	R0320 0,0 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330 0,0 k€
Vie UC et indexés	R0340 0,0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350 0,0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360 1 095,0 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370 4 238,3 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380 11,3 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390 0,0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400 0,0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410 15 318,7 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420 0,0 k€
Total de l'actif	R0500 79 738,1 k€

Page 1

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	55 909,6 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	55 909,6 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,0 k€
Meilleure estimation	R0540	55 522,8 k€
Marge de risque	R0550	386,7 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,0 k€
Meilleure estimation	R0580	0,0 k€
Marge de risque	R0590	0,0 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,0 k€
Meilleure estimation	R0630	0,0 k€
Marge de risque	R0640	0,0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,0 k€
Meilleure estimation	R0670	0,0 k€
Marge de risque	R0680	0,0 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,0 k€
Meilleure estimation	R0710	0,0 k€
Marge de risque	R0720	0,0 k€
Passifs éventuels	R0740	0,0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	638,4 k€
Provisions pour retraite	R0760	0,0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	3 957,5 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	670,1 k€
Produits dérivés	R0790	0,0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0,0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 310,6 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	361,4 k€
Passifs subordonnés	R0850	0,0 k€
. Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,0 k€
. Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,0 k€
Total du passif	R0900	69 847,6 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	9 890,5 k€

Page 2

Annex 1
N°045.01
Primes, sinistres et dépenses pour l'année à venir

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance au titre de sinistres directs et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance de décès	Assurance de protection de vie	Assurance d'invalidité (hors sinistres de travailleurs)	Assurance de responsabilité civile automobile	Autres sinistres des véhicules motorisés	Assurance incendie, avaries et tempêtes	Assurance incendie et autres dommages non liés	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance civils et auto-assurance
		C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090
Primes nettes										
Brut - assurance directe	R0110							13 308,7 k€	35 882,3 k€	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Par des sinistres	R0140							8 848,1 k€	16 112,2 k€	
Net	R0190							3 458,6 k€	166,1 k€	
Primes acquises										
Brut - assurance directe	R0210							13 500,7 k€	36 882,3 k€	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Par des sinistres	R0240							19 326,8 k€	24 312,2 k€	
Net	R0290							3 454,1 k€	167,8 k€	
Charge des sinistres										
Brut - assurance directe	R0310							4 803,8 k€	13 482,2 k€	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Par des sinistres	R0340							4 811,7 k€	14 297,8 k€	
Net	R0390							706,1 k€	2 257,3 k€	
La dette des autres provisions techniques										
Brut - assurance directe	R0410									
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Par des sinistres	R0440									
Net	R0490									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R1290							119,6 k€	727,2 k€	
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance au-vis (sinistres directs et sinistres non proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour sinistres non proportionnelle acceptée			Total
		Assurance de protection juridique	Assurance	Prêts garantis par l'Etat	Sinistres	Accidents	Assurance maritime, avaries et tempêtes	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Primes nettes								
Brut - assurance directe	R0110			4 110,7 k€				48 111,2 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Par des sinistres	R0140			1 122,0 k€				43 888,8 k€
Net	R0190			897,7 k€				3 824,9 k€
Primes acquises								
Brut - assurance directe	R0210			4 095,2 k€				48 330,3 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							0,8 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							0,8 k€
Par des sinistres	R0240			1 122,0 k€				43 330,3 k€
Net	R0290			774,8 k€				4 388,7 k€
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	R0310			748,2 k€				11 612,8 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Par des sinistres	R0340			875,8 k€				18 948,4 k€
Net	R0390			74,8 k€				2 387,6 k€
La dette des autres provisions techniques								
Brut - assurance directe	R0410							
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Par des sinistres	R0440							
Net	R0490							
Dépenses engagées								
Autres dépenses	R1290			81,8 k€				1 327,8 k€
Total des dépenses	R1300							

Annex 1 N170121		Annexe 1 N170121								
Prestations techniques en r		Prestations techniques en r								
		Autres services et prestations aux particuliers voyageurs								
		Assurance des biens mobiliers	Assurance de protection du revenu	Assurance de dommages et des travaux	Assurance de responsabilit� en r�le autres d�ta	Autre assurance des v�hicules motor�	Assurance multirisque habitation et transport	Assurance accidents et autres dommages ma- teurs	Assurance de responsabilit� civile g�n�rale	Assurance s�c�rit� et sant�
		CR00	CR06	CR40	CR58	CR60	CR71	CR80	CR88	CR90
Prestations techniques relatives comme au total	0000									
Total des montants recouvrables au titre de la r�assurance des v�hicules de traction et de la r�assurance fire, apr�s ajustement pour parts probables pour d�bit de la contrepartie, correspondant aux prestations techniques calcul�es comme au total	0000									
Prestations techniques relatives comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Prestations pour garanties	0000							1 100,0 M	0,0 M	
Total des montants recouvrables au titre de la r�assurance des v�hicules de traction et de la r�assurance fire, apr�s ajustement pour parts probables pour d�bit de la contrepartie	0010							481,2 M	81,2 M	
Meilleure estimation des prestations pour garanties	0010							4 308,7 M	183,6 M	
Prestations pour r�assurance	0010							17 153,1 M	41 081,2 M	
Total des montants recouvrables au titre de la r�assurance des v�hicules de traction et de la r�assurance fire, apr�s ajustement pour parts probables pour d�bit de la contrepartie	0010							18 712,2 M	42 072,2 M	
Meilleure estimation des prestations pour garanties	0020							1 191,1 M	1 082,1 M	
Total meilleures estimations - fire	0020							10 190,2 M	20 000,0 M	
Total meilleures estimations - air	0070							211,2 M	890,7 M	
Marge de risque	0080							37,5 M	41,9 M	
Montant de la d�duction transmise aux prestations techniques										
Prestations techniques calcul�es comme au total	0020									
D�bit des garanties	0090									
Montant de la marge	0010									
		Autres services et prestations aux particuliers voyageurs								
		Assurance des biens mobiliers	Assurance de protection du revenu	Assurance de dommages et des travaux	Assurance de responsabilit� en r�le autres d�ta	Autre assurance des v�hicules motor�	Assurance multirisque habitation et transport	Assurance accidents et autres dommages ma- teurs	Assurance de responsabilit� civile g�n�rale	Assurance s�c�rit� et sant�
		CR00	CR06	CR40	CR58	CR60	CR71	CR80	CR88	CR90
Prestations techniques - Total	0020							11 175,2 M	21 082,2 M	
Prestations techniques - Total	0020							18 190,2 M	42 081,2 M	
Montants recouvrables au titre de la r�assurance des v�hicules de traction et de la r�assurance fire, apr�s ajustement pour parts probables pour d�bit de la contrepartie - total	0030							18 190,2 M	42 081,2 M	
Prestations techniques autres des montants recouvrables au titre de la r�assurance des v�hicules de traction et de la r�assurance fire	0040							955,0 M	885,0 M	
		Autres services et prestations aux particuliers voyageurs			Risques autres que particuliers voyageurs				Total engagements en r�le	
		Assurance de protection judiciaire	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens
		CR10	CR12	CR13	CR14	CR15	CR16	CR17	CR18	CR19
Prestations techniques relatives comme au total	0000									
Total des montants recouvrables au titre de la r�assurance des v�hicules de traction et de la r�assurance fire, apr�s ajustement pour parts probables pour d�bit de la contrepartie, correspondant aux prestations techniques calcul�es comme au total	0000									
Prestations techniques relatives comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Prestations pour garanties	0000									1 150,0 M
Total des montants recouvrables au titre de la r�assurance des v�hicules de traction et de la r�assurance fire, apr�s ajustement pour parts probables pour d�bit de la contrepartie	0010									478,2 M
Meilleure estimation des prestations pour garanties	0010									1 388,7 M
Prestations pour r�assurance	0010									17 251,4 M
Total des montants recouvrables au titre de la r�assurance des v�hicules de traction et de la r�assurance fire, apr�s ajustement pour parts probables pour d�bit de la contrepartie	0020									18 450,2 M
Meilleure estimation des prestations pour garanties	0020									2 685,1 M
Total meilleures estimations - fire	0020									15 170,2 M
Total meilleures estimations - air	0070									1 185,7 M
Marge de risque	0080									180,7 M
Montant de la d�duction transmise aux prestations techniques										
Prestations techniques calcul�es comme au total	0020									
D�bit des garanties	0090									
Montant de la marge	0010									
		Autres services et prestations aux particuliers voyageurs			Risques autres que particuliers voyageurs				Total engagements en r�le	
		Assurance de protection judiciaire	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens	Assurance de protection des biens
		CR10	CR12	CR13	CR14	CR15	CR16	CR17	CR18	CR19
Prestations techniques - Total	0020									17 460,2 M
Prestations techniques - Total	0020									18 470,2 M
Montants recouvrables au titre de la r�assurance des v�hicules de traction et de la r�assurance fire, apr�s ajustement pour parts probables pour d�bit de la contrepartie - total	0030									18 470,2 M
Prestations techniques autres des montants recouvrables au titre de la r�assurance des v�hicules de traction et de la r�assurance fire	0040									1 000,0 M

Annex I
S.23.01.01
Fonds propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (hors des actions propres) R0010
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires R0030
Fonds mutual, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type R0040
Comptes mutualistes subordonnés R0050
Fonds ex-cedentaires R0070
Actions de préférence R0090
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence R0110
Réserve de réconciliation R0130
Passifs subordonnés R0140
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets R0160
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en ce qui concerne les fonds propres de base non spécifiés supra R0180

Fonds propres issus d'états financiers qui ne doivent pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II R0220

Fonds propres issus des états financiers qui ne doivent pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II R0230

Deductions

Deductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers R0230
Total fonds propres de base après déductions R0290

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande R0300
Fonds mutual, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutual R0310
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande R0320
Engagements juridiques contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande R0330
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/134/CE R0340
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/134/CE R0350
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/134/CE R0360
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/134/CE R0370
Autres fonds propres auxiliaires R0390

Total fonds propres auxiliaires R0400

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis R0500
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis R0510
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis R0540
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis R0550
Capital de solvabilité requis R0580
Minimum de capital requis R0600
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis R0620
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis R0640

Reserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif R0700
Actions propres (détenues directement et indirectement) R0710
Dividendes, distributions et charges prévisibles R0720
Autres éléments de fonds propres de base R0730
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés R0740

Reserve de réconciliation R0760

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie R0770
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie R0780
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) R0790

Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
C010	C020	C030	C040	C050
R0010				
R0030				
R0040				
R0050				
R0070				
R0090				
R0110				
R0130				
R0140				
R0160				
R0180				
R0220				
R0230				
R0290				
R0300				
R0310				
R0320				
R0330				
R0340				
R0350				
R0360				
R0370				
R0390				
R0400				
R0500				
R0510				
R0540				
R0550				
R0580				
R0600				
R0620				
R0640				

Page 1

Page 2

Page 4

Annex I
S.25.01.21
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Risque de marché R0010
Risque de défaut de la contrepartie R0020
Risque de souscription en vie R0030
Risque de souscription en santé R0040
Risque de souscription en non-vie R0050
Diversification R0060
Risque lié aux immobilisations incorporelles R0070
Capital de solvabilité requis de base R0100

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel R0130
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques R0140
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés R0150
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE R0160
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire R0200
Exigences de capital supplémentaire déjà définies R0210
Capital de solvabilité requis R0220

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée R0400
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante R0410
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés R0420
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur R0430
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 R0440

	Capital de solvabilité requis brut		USP	Simplifications
	C010	C090		
				C0100
R0010	1 150,3 k€			
R0020	3 211,8 k€			
R0030	0,0 k€			
R0040	0,0 k€			
R0050	2 428,1 k€			
R0060	-1 444,5 k€			
R0070	0,0 k€			
R0100	5 345,8 k€			
R0130	1 603,7 k€			
R0140	0,0 k€			
R0150	-646,8 k€			
R0160	0,0 k€			
R0200	6 302,6 k€			
R0210	0,0 k€			
R0220	6 302,6 k€			
R0400				
R0410				
R0420				
R0430				
R0440				

Page 1

Page 2

Annex I

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010
Résultat(MCRNL)	R0010 699,0 k€

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
 Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
 Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
 Réassurance santé non proportionnelle
 Réassurance accidents non proportionnelle
 Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
 Réassurance dommages non proportionnelle

	Meilleure estimation et PT calculées C0020	Primes émises au cours des 12 C0030
R0020		
R0030		
R0040		
R0050		
R0060		
R0070		
R0080	1 592,3 k€	3 454,1 k€
R0090	1 009,2 k€	567,8 k€
R0100		
R0110		
R0120		
R0130	93,6 k€	774,8 k€
R0140		
R0150		
R0160		
R0170		

Page 1

Page 2

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0040
Résultat(MCRI)	R0200

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties
 Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures
 Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
 Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
 Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) C0050	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation) C0060
R0210		
R0220		
R0230		
R0240		
R0250		

Calcul du MCR global

	C0070
MCR linéaire	R0300 699,0 k€
Capital de solvabilité requis	R0310 6 302,6 k€
Plafond du MCR	R0320 2 836,2 k€
Plancher du MCR	R0330 1 575,7 k€
MCR combiné	R0340 1 575,7 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350 4 000,0 k€
Minimum de capital requis	R0400 4 000,0 k€